

Varennnes sur Loire



EXPOSITION
10 & 11 NOVEMBRE 2018
: 1^{ère} Guerre Mondiale

.....
BULLETIN MUNICIPAL
Octobre 2018



La Boîte à Couture

VENTE ET RÉPARATION DE MACHINES À COUDRE TOUTES MARQUES

Merceria - Tissus - Laines PINGOUIN, KATIA - Patrons BURDA

Du mardi au samedi, de 9h45 à 12h15 et de 14h15 à 18h45
12, rue Franklin Roosevelt - 49400 SAUMUR
Tél. 02 41 51 07 79

VENTE ET RÉPARATION DE MACHINES AGRICOLES ET MOTOCULTURE

Ets HUET 2M

Des pros à votre service

ZA Prée Bertain
49730 Varennes sur Loire
02 41 38 94 32
huet2m@wanadoo.fr
www.huet2m.com



- Motoculture
- Outillage
- Boulonnerie
- Pièces d'usure
- Pièces d'arrosage
- Batterie
- Huiles
- Filtres
- Vêtements

Le Jardin de Varennes



Cuisine traditionnelle - Groupes - Entreprises - Familles

Ouvert tous les jours
Le vendredi & le samedi soir :
sur réservation
Fermé le dimanche

10, place du Jeu de Paume
49730 Varennes sur Loire
02 41 51 41 41 - 06 03 87 52 31

Depuis
1983

MARSILLE Alain

Agréé
en maintenance
et mise en service

- Plomberie, chauffage
toutes énergies
- Electricité
et bio-électricité
- Energie solaire
et assainissement

10, rue la Croix des Noues
49730 Varennes sur Loire
alain.marsille@wanadoo.fr
www.chauffage49-marsille.com

02 41 51 79 54

Béatrice et Jean-Marie REFFAY

MAITRE ARTISAN CHARCUTIER-TRAITEUR

Médaille d'Or 2015
Jury de Paris Saclay

Sur vos marchés :

Mardi : Montreuil-Bellay - Mercredi : St-Hilaire-St-Florent
Jeudi : Saumur "Les Ponts" - Vendredi : Varennes-sur-Loire
Samedi : Saumur "Place St Pierre"



Buffet Froid
Plats cuisinés

Tél. 02 41 51 71 55

email : reffaytraiteur@wanadoo.fr - 49730 Varennes sur Loire

Christophe PEARSON



ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

ELECTROMÉNAGER
Vente - Installation - Dépannage

PARTICULIERS
ET PROFESSIONNELS

Tél. 02 41 53 23 17
Port. 06 83 75 41 10
pearson.elec@orange.fr

Accueil Magasin : 21, Place du Jeu de Paume
49730 Varennes sur Loire

Thierry Touchard

Couverture - Charpente - Ramonage
Démoussage - Aménagement de combles

14, rue de Chavigny
49730 Varennes sur Loire
02 41 51 48 32
06 75 13 65 78

thierry.touchard0@orange.fr



L'EXPERIENCE INFORMATIQUE A VOTRE SERVICE

MASC

INFORMATIQUE

POUR LES PROFESSIONNELS
ET LES PARTICULIERS

Gilles Peltier
VARENNES SUR LOIRE (49)
06 81 47 63 03
masc.info@free.fr

Dépannages, Services,
Conseils et Vente
en Informatique

Interventions
sur site ou à domicile

http://masc-info.pagespro-orange.fr/

BOUCHERIE



GAUFRETEAU Nicolas

1 bis Place du jeu de Paume
49730 VARENNES SUR LOIRE

boucheriegaufreteau@orange.fr
09 67 76 28 90

CREATION COIFFURE

Edith TRASTET

14, rue de la Maréchalerie
49730 Varennes sur Loire

02 41 67 51 55

Sommaire

Annonces

Édito du maire..... 1

Conseil Municipal..... 2

Séance du 23 mai 2018

Séance du 27 juin 2018

Séance du 19 septembre 2018

Vie Associative..... 10

Association des Anciens combattants

Centenaire de la fin de la guerre de 1914-1918

Comité des Fêtes

École de musique

La M.A.V. (Music'A Varennes) vous raconte...

Chorale Chœur à Cœur

Doñ du sang

CIRCA - Théâtre Varennais

Association Danse Varennaise

Association Varennes Loisirs Nature

La Joie de Vivre

Les Amis de l'Orgue de Varennes sur Loire

L'Atelier de Varennes

RAVI

Sport..... 18

Tennis Club Varennais (T.C.V.)

Club Allonnes Varennes Badminton (A.V.B.)

E.S. Varennes-Villebernier Football

Enfance et Jeunesse..... 20

A.P.E. Varennes sur Loire

La Maison de l'Enfance

VIVADO

École : Classe découverte à Damgan

Informations..... 22

Réglementation des bruits de voisinage

Réglementation des feux de plein air

Lutte contre l'usage frauduleux de la carte bancaire

Départ en retraite de Bernard BURON

Coordonnées et Horaires : Mairie et Agence Postale

Cimetière communal

ADMR : Des services à domicile pour tous

Transport solidaire

Liste des artisans, commerçants et hébergements

Horaires des déchèteries

Maison de santé

Vaccination contre la grippe

Services de santé et Autres services

Annonces

Crédits photo : Mairie de Varennes-sur-Loire

Tirage : 950 exemplaires

Conception et Impression :

Imprimerie Loire Impression

49400 SAUMUR

Imprimé sur du papier recyclé
avec des encres végétales.



Chers Varennaises et Varennais,

Quelles richesses possède notre commune ! Depuis que j'en suis devenu le maire je rencontre, au fil du temps, des personnes pleines de générosité, de vie et de joie. Vous êtes toujours plus nombreux à avoir des projets sur la commune, que ce soit, pour certains, un investissement au sein de l'école en tant que parents d'élèves, pour d'autres la construction ou la rénovation d'une maison, ou encore le développement d'une association, d'une entreprise, le maintien ou le renouveau des commerces (café, supérette). Je voudrais tous vous remercier pour que notre plaisir à voir évoluer notre commune soit toujours plus grand.

Sachez que les conseillers municipaux œuvrent également au bien-être de chacun d'entre nous en réalisant les projets que nous vous avons annoncés.

Ainsi au mois de juin, nous avons inauguré notre nouveau terrain de tennis, le préau de l'école maternelle, la nouvelle toiture de la salle des sports ainsi que le terrain multisports qui semble tant plaire aux jeunes de notre commune.

Je souhaite véritablement que notre priorité soit de créer un environnement propice à l'expression et à l'épanouissement de chacun. C'est pourquoi l'année 2019 sera chargée en projets et en réalisations.

Tout d'abord, un grand projet qui nous tient à cœur. Il s'agit de la rénovation énergétique de notre école. Les élèves et l'équipe enseignante pourront bénéficier alors du confort d'un lieu rénové respectant toutes les normes de sécurité, d'hygiène et d'énergie permettant aussi de faire baisser de 50 % le coût de fonctionnement de ce bâtiment.

Autre grand projet important, la construction du bâtiment abritant l'école et la salle de musique. Il sera le lieu privilégié pour l'enseignement musical de proximité, notamment pour plus jeunes, et la pratique collective.

Nos efforts pour la recherche et le montage des subventions de ces projets ont trouvé une issue favorable et sont couronnés de succès, représentant près de 492 000 € notifiés, d'autres demandes sont en cours et nous espérons des réponses positives.

On me dit souvent que Varennes sur Loire est dynamique, qu'une bonne ambiance et un bon état d'esprit y règnent, cela me réjouit et j'en suis très fier. Alors si nous travaillons chaque jour à ce que notre commune soit un lieu agréable à vivre il est évident qu'au-delà des plaisirs matériels que nous nous efforçons de mettre en place ce sont plutôt les souvenirs, les projets communs ainsi que les moments partagés qui font une commune et un village où l'on se salue bien volontiers.

Je souhaite que nous vivions tous heureux à Varennes sur Loire !

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une excellente lecture.

Bien à vous,

Séance du 23 mai 2018

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE DU PAYS ALLONNAIS (SIVM)

Contributions annuelles communales au fonctionnement du Syndicat

Le 4 février 2013, le Comité Syndical avait décidé la mise en place d'une cotisation annuelle de chaque commune du Pays Allonnais en faveur du SIVM, d'un montant de 2 euros par habitant, basée sur la population municipale communiquée par l'INSEE, pour subvenir aux projets du Syndicat.

Le 10 avril 2017 le Comité Syndical ramenait cette contribution annuelle à 1 euro par habitant.

Le 11 avril 2018 le Comité Syndical décide de porter à nouveau, à compter de 2018, la cotisation annuelle de chaque commune du Pays Allonnais en faveur du SIVM, pour son fonctionnement, au montant de 2 euros par habitant.

Cette modification doit être soumise à chacun des conseils municipaux du Pays Allonnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le retour de la contribution annuelle de chaque commune du Pays Allonnais en faveur du SIVM, pour son fonctionnement, au montant de 2 euros par habitant à compter de l'exercice 2018.

Demande de diagnostic de vidéo protection de la voie publique auprès de la gendarmerie d'Allonnes

Les communes du SIVM ont évoqué le souhait de se regrouper pour mettre en place des dispositifs de vidéosurveillance à certains endroits. Un courrier sera adressé au Colonel DELAIN, commandant le groupement de gendarmerie de Maine et Loire, afin de solliciter son appui pour s'assurer du respect des dispositions réglementaires.

Courrier échangeur A85 de Brain-sur-Allonnes

Le SIVM a délibéré le 11 avril 2018 en faveur du maintien du projet d'échangeur autoroutier de l'A85 sur la commune de Brain sur Allonnes. Cette infrastructure, dont l'emplacement et la réserve foncière ont été prévus dès l'origine du projet autoroutier pour desservir notamment l'abbaye royale de Fontevraud, serait un véritable atout pour le développement du territoire.

Toutefois, Monsieur le Maire précise qu'en raison de l'augmentation du trafic de véhicules VL qui en découlerait, il sera nécessaire de créer une déviation du bourg de Varennes-sur-Loire avec la réalisation d'un nouveau pont sur la Loire pour la traversée des autocars et des campings-cars.

Le Conseil Municipal soutient cette démarche, à l'unanimité, sous réserve de la création d'une déviation du bourg et de la réalisation d'un nouveau pont sur la Loire.

Monsieur David CHEVALLIER fait part de ses craintes en termes de perte de terres agricoles et donc de la campagne Varennaise et de sa biodiversité en référence à ce qui s'est passé avec la déviation d'Allonnes.

LOTISSEMENT

Point de situation sur le lotissement de l'Ouche Maréchal

Monsieur Alain LECHAT, concerné personnellement par cette question, quitte la salle. Monsieur Michel Lechat est absent, excusé de cette séance de conseil.

Rappel de l'historique :

Par un courrier du 2 février 2016, contresigné par les tous les propriétaires et copropriétaires des terrains du futur lotissement de l'Ouche Maréchal, les consorts Lechat donnaient leur accord pour vendre au prix de 10 euros le mètre carré, sous réserve qu'une partie des terrains attenants aux propriétés bâties leur reste acquise et que les frais de division, d'actes notariés ainsi que la pose des clôtures soient mis à la charge de la commune. En précisant qu'aucune indemnité d'éviction ne sera sollicitée.

Le 17 février 2016, le conseil municipal validait cet accord.

Il est montré aux membres du conseil un premier plan qui fait apparaître les parties de terrains qui devaient rester acquises aux propriétaires de maisons d'habitation afin d'éviter une trop grande promiscuité avec le lotissement. Puis un second plan avec les terrains faisant maintenant l'objet de la demande de la famille de Madame Marie-Thérèse Lechat, soit 1094 m² supplémentaires représentant environ 60 000 euros, alors que de ce côté, la maison d'habitation est déjà distante de 25 mètres de la limite du futur lotissement par un jardin clos par un mur.

Monsieur le maire demande alors aux membres du conseil municipal s'ils seraient d'accord pour que la commune laisse les deux terrains (représentant une valeur d'environ 60 000 €), en plus du terrain d'accès, aux consorts LECHAT, propriétaires des parcelles N° 155, 565 et 566 étant donné que lesdites parcelles ne sont pas attenantes à la propriété bâtie et laissent un espace conséquent pour éviter des nuisances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ne souhaite pas laisser les terrains. .

Il demande ensuite, dans l'éventualité où les propriétaires accepteraient une dation (valeur des 2 terrains à déduire des achats fonciers), ou bien renonceraient à conserver ces mêmes terrains qui, de fait seraient urbanisés au sein du lotissement de l'Ouche Maréchal, si le conseil municipal serait d'accord pour poursuivre les achats au prix de 10 € le m². Il précise que lors d'un rendez-vous chez Maître Véronique ZENNER, notaire à Allonnes, cette proposition leur avait été faite et qu'ils avaient refusé catégoriquement.

Madame Murielle CHAPU craint que les autres propriétaires présentent les mêmes exigences et ajoute que la dation lui pose problème car chacun sait que le budget du lotissement sera forcément déficitaire et on s'autoriserait à accentuer davantage ce déficit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ne souhaite pas proposer une dation.

Monsieur le Maire propose alors d'adresser un courrier pour demander aux consorts Lechat s'ils acceptent de renoncer à conserver les deux terrains supplémentaires.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

DÉMATÉRIALISATION

Convention pour la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires

Le conseil municipal donne son accord pour que le maire signe la nouvelle convention permettant la télétransmission de tous les actes réglementaires et budgétaires, y compris les marchés publics et les contrats de concession, soumis à l'obligation de transmission au contrôle de légalité avec la sous-préfecture de Saumur, représentant l'Etat à cet effet.

PERSONNEL

Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques et d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial, en raison du remplacement de M. Bernard BURON, admis à faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2018 et considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif territorial, en raison du remplacement de Mme Muriel LAFFERRRE, suite à mutation à la métropole de TOURS au 1^{er} septembre 2018, monsieur le Maire propose :

- la création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps complet à compter du 1^{er} juin 2018,
- la création d'un poste d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet (28/35^{èmes}) à compter du 1^{er} juin 2018

Le Conseil Municipal décide d'adopter les emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

URBANISME

Courrier du Défenseur des droits : demande de M. Rouillard

Monsieur le Maire expose aux membres présents que Monsieur le Sous-préfet de Saumur, lui a demandé explicitement de revenir sur sa décision de ne pas autoriser le branchement électrique provisoire sollicité par M. ROUILLARD.

Monsieur David CHEVALLIER et monsieur Ralph MILLERAND y sont opposés et craignent que d'autres familles issues de la communauté des gens du voyage ne fassent la même demande.

Monsieur le Maire partage cette crainte. Toutefois, après avoir expliqué qu'il est indispensable de prendre en considération les intérêts de la commune, il propose de donner son accord pour un compteur provisoire d'une durée d'un an et à la condition expresse que la famille ROUILLARD produise un titre de propriété pour ce terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte, par 12 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre, cette proposition.

HAIES 2018

Après un premier recensement des personnes intéressées, effectué par messieurs François BERNARD et Ralph MILLERAND, il ressort que des propriétaires fonciers et la Commune de Varennes-sur-Loire se sont engagés à planter un linéaire de 500 mètres de haies minimum.

Gilles TALLUAU, Maire, propose au Conseil Municipal de mettre en place un programme de plantation avec le concours technique de l'association EDEN (Etude Des Equilibres Naturels) qui facturera ses prestations à la commune, maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'étude d'un nouveau programme de plantation de haies à l'automne 2018, de 500 mètres linéaires minimum, sous la maîtrise d'ouvrage de la commune, de solliciter du Département de Maine-et-Loire une subvention aussi élevée que possible, soit 50 %, et de la prise en charge par la commune des frais restant normalement à la charge des particuliers.

QUESTIONS DIVERSES

Projet de PPRI : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet du Maine-et-Loire invitant le conseil municipal à donner son avis officiel sur le projet de PPRI sous un délai de 2 mois à réception, soit avant le 25 juin 2018. Le dossier est consultable en mairie et la question sera inscrite à l'ordre du jour de la séance du 13 juin prochain.

Courrier Le Guen : Monsieur le Maire partage l'émotion du conseil municipal au sujet de ces trois fils d'une même famille morts à la guerre. Il est cependant difficile de répondre à la demande qui lui est faite d'honorer leur mémoire car les cérémonies de commémoration sont destinées à honorer tous les morts. Il ajoute qu'à compter de cette année, les maires devront citer les noms de tous les combattants morts en service au cours des 12 derniers mois.

Monsieur le maire propose de faire paraître, dans le prochain bulletin municipal, le courrier de monsieur Le Guen concernant, pour rappel, le décès au combat des trois fils Gallé. Le conseil accepte mais David Chevallier demande que le nom de Ludovic Le Guen soit inscrit au bas de la lettre. Monsieur le Maire accepte.

Monsieur le Maire indique qu'il a signé l'arrivée d'une licence IV sur la commune pour le bar qui devrait rouvrir prochainement.

Les travaux de la pharmacie sont commencés et la sarl Depléchin de Villebernier a racheté à la commune les tomettes pour 560 euros.

Le terrain multisport est en service et est très apprécié. Madame Julie PEARSON signale la présence de déchets abandonnés à proximité. Monsieur le Maire informe que deux poubelles ont été commandées. Madame Murielle CHAPU demande s'il ne serait pas possible également d'installer des supports pour les vélos.

Le conseil municipal est invité le samedi 9 juin 2018 à 18h00 à l'inauguration du local loué par la commune à l'eurl

Ludovic MABILEAU. Il partage ce local avec madame Virginie DROUARD, décoratrice.

Christiane LANGE demande qui doit entretenir le chemin qui va du Port à l'Île au Than. Monsieur le Maire lui répond que les bords de Loire relèvent de la compétence des services de la Loire. Le chemin est communal sur seulement environ 50 m, la limite de la commune est située à la boire courante et après, c'est Montsoreau. Il propose d'en parler à Monsieur le Maire de Montsoreau.

Monsieur David CHEVALLIER signale l'arrivée de plusieurs caravanes sur le terrain de monsieur MEURAY, son voisin, et souhaite faire part de son inquiétude (pour ne parler qu'en son nom) et de sa volonté de partager avec le conseil sa récente conversation avec son notaire, qui dit bien connaître ce phénomène dénommé « effet tentacule ».

En effet, la proximité des gens du voyage a très souvent pour conséquences de dévaloriser à tel point les biens alentours que les propriétaires se retrouvent dans l'obligation de vendre à bas prix à d'autres personnes issues, elles aussi, de la communauté des gens du voyage.

Madame Murielle CHAPU demande ce que peut faire la mairie en cas de nuisances subies par le voisinage du fait des aboiements continus des chiens. Monsieur le Maire lui propose de faire un courrier aux propriétaires des chiens pour leur demander de les rencontrer.

Madame Christine JOUSSELIN fait un compte-rendu de la dernière réunion du Relais Assistantes Maternelles et annonce que la participation de la commune est appelée à augmenter en raison de l'augmentation du temps de travail de l'animatrice et d'un nouveau mode de calcul de la répartition des charges entre les communes.

Monsieur Michel LAMAND a demandé des devis pour faire faire des tables rondes pour la salle des loisirs.

La séance est levée à 22h32.

Séance du 27 juin 2018

INTERCOMMUNALITÉ

Présentation du projet d'extension de la maison de retraite du Pays Allonnais par le président de son conseil d'administration, M. Jérôme HARRAULT, Maire d'Allonnes.

La maison de retraite a été ouverte en novembre 1997. Elle comptait, à l'époque, 52 résidents et 16 agents. En 2009, les effectifs sont passés à 30 agents en équivalent temps plein. Cette augmentation est principalement due à l'évolution des pathologies.

Cette extension est aujourd'hui possible grâce à la solidarité des 7 communes du Pays Allonnais, comme c'était déjà le cas lors de la création de l'établissement.

Il concerne 30 lits supplémentaires, dont 24 en UDAP et 6 en accueil temporaire.

Les travaux représentent un coût total de 6 721 000 euros, financés par deux emprunts à taux variable : un de 3 100 000 euros à 1,86 %, l'autre de 980 000 euros à 1,35 %.

Une subvention de 400 000 euros a été accordée par l'ARS, une réserve parlementaire de 6 500 euros a été attribuée pour la lingerie par M. le Député Jean-Charles Taugourdeau. Des fonds FEDER à hauteur de 350 000 euros et la subvention du Pays Allonnais de 1 300 000 euros, dont 11 800 euros par an pendant 20 ans pour la commune de Varennes, viendront compléter le financement.

Le livraison finale du projet est prévue en mars 2020. La principale difficulté sera de faire les travaux en conditions d'occupation tout en limitant au maximum la gêne pour les résidents, les familles et le personnel.

Monsieur David Chevallier demande à Monsieur Jérôme Harrault si une réserve foncière est prévue dans l'hypothèse d'une nouvelle extension au delà du projet en cours. Il lui répond que le futur parking du projet en cours pourrait éventuellement être utilisé pour cela.

Monsieur Michel LECHAT demande quel est le taux de remplissage. Il est de 100 %. Les seules périodes où les chambres ne sont pas occupées sont celles où des travaux sont réalisés entre deux résidents. Madame Muriel CHAPU demande si l'offre de soins va suivre. Tout est prévu. Toutefois, le départ à la retraite du Docteur Bouvier génère quelques inquiétudes.

Echangeur A 85 de Brain sur Allonnes :

Cet échangeur est prévu depuis la création de l'autoroute A85, il est financé et les terrains nécessaires sont acquis. S'il ne se faisait pas, le projet serait transféré pour créer une sortie à Langeais. La Déclaration d'Utilité Publique est valide. L'étude d'impact est programmée pour 2022 avec une mise en service en 2025.

Monsieur le Maire rappelle que cette sortie a été prévue pour permettre le développement de l'Abbaye de Fontevraud. Il alerte sur une augmentation prévisible du trafic de V.L car le pont de Montsoreau, passage obligé pour rejoindre Fontevraud et Loudun/Poitiers, n'est pas praticable par les autocaristes, ni les PL, tout comme la RD 952, interdite aux seuls P.L. Il informe qu'il a demandé, lors de la réunion avec cofiroute et en présence de Jean-Michel MARCHAND, président de l'agglo Saumur Val de Loire, que le schéma routier saumurois soit modifié et que soient inscrits, dans le PLUI, la déviation de Varennes-sur-Loire ainsi que la construction d'un nouveau pont sur la Loire. Cette route, ainsi créée, pourra desservir Fontevraud l'Abbaye, la route de Loudun/Poitiers mais aussi Chacé avec un franchissement du Thouet permettant de rejoindre Doué-en-Anjou et Montreuil-Bellay. Il précise que Messieurs Jean-Michel MARCHAND et Guy BERTIN, conseiller départemental, ont approuvé et que des démarches seront accomplies en ce sens.

Monsieur Michel LECHAT fait remarquer que la route entre le futur échangeur et le bourg de Varennes-sur-Loire est très dangereuse. Monsieur le Maire précise que ce n'est pas le cas pour la portion comprise entre la Chaussée et le pont de malheur car la route a été recalibrée. En revanche, il reconnaît la dangerosité de celle située entre le pont et le bourg de Varennes. Il ajoute qu'il a quand-même fini par obtenir du Département le renforcement des bords de chaussée dans les virages.

Monsieur Jérôme HARRAULT, qui est sur le point d'achever la voie de contournement du bourg d'Allonnes, conseille de commencer à faire les acquisitions foncières qui seront nécessaires pour créer une déviation du bourg de Varennes-sur-Loire.

Fermeture d'une classe

Monsieur le Maire fait part de sa colère à l'égard de l'inspection académique car il appris le mercredi 20 juin que l'école Urbain Fardeau était concernée par la fermeture d'une classe malgré un effectif de 191 élèves alors que le seuil était habituellement fixé à 189. Il a immédiatement rédigé un courrier à l'attention de l'inspecteur d'académie d'Angers pour lui demander de le rencontrer afin d'en discuter avec lui avant la commission de validation de la carte scolaire. Sa demande est restée sans suite. Au téléphone, il lui a été clairement dit que l'inspecteur ne recevrait personne.

Cette décision aura non seulement pour conséquences que les élèves seront 28 à 29 par classe mais ils devront, en plus, être installés dans des bungalows pendant plusieurs mois en raison des lourds travaux de rénovation énergétique de l'ensemble de l'école. Ceci est d'autant plus regrettable que le poste libéré va être réaffecté dans les zones d'éducation prioritaire du département. Autrement dit « on déshabille Pierre pour habiller Paul ». Et personne ne s'est posé la question de savoir avec quels moyens serait financé le dédoublement des classes en ZEP. L'Etat méprise complètement le monde rural au profit de l'urbain. Et pour couronner le tout, on avertit la commune juste avant les vacances pour ne pas lui laisser le temps de réagir.

Madame Sylvie BELLANGER rappelle qu'habituellement, quand une fermeture de classe est envisagée, la commune en est informée en avril. C'était le cas cette année pour l'école d'Allonnes.

Monsieur le Maire informe les membres sur conseil municipal du départ de Madame Aurélie BELLO LUCAS, la Directrice d'école, pour un congé de formation d'un an en vue de devenir professeur de mathématiques dans un collège. Madame Virginie MAITAY assurera la direction par interim.

Madame Christine JOUSSELIN fait un compte-rendu du conseil d'école du 22 juin : la commune est remerciée pour sa participation au financement de la classe de découverte à Damgan, qui fut une réussite. Les élèves de maternelle ont fait une sortie au zoo mardi. Les enfants ont pour projet de décorer les murs du préau quand les travaux seront terminés.

COMMISSION VOIRIE

▪ **Marchés de travaux de voirie 2018 (enduits et dérasement) :** Le marché d'enduits (enrobé à froid et bicouche) a été attribué à l'entreprise Luc DURAND pour 46 860,00 € HT soit 56 232,00 € TTC. Le marché de dérasement a été attribué à l'entreprise Régis JOVEAU pour 4 796,00 € HT soit 5 755,20 € TTC. Le planning des travaux prévoit un démarrage en semaine 30 pour le bicouche et en septembre pour les enrobés.

▪ **Les crédits inscrits au budget 2018** sont insuffisants car le programme et les estimatifs n'étaient pas prêts. Monsieur le Maire demande s'il ne serait pas judicieux de reporter les travaux d'aménagement de la rue de la Morelle car la vitesse réglementaire va être abaissée à 80 km/h au 1^{er} juillet, ce qui devrait déjà avoir pour effet de faire ralentir les véhicules. On pourrait ainsi récupérer les 10 000 euros de crédits inscrits pour les travaux de voirie: Il se demande ensuite s'il est justifié d'engager 10 000 euros de travaux pour réduire la vitesse de 10 km/h.

▪ Il donne lecture d'un courrier, accompagné d'une **pétition** signée par 19 personnes, par lequel Monsieur VOIRAND sollicite le retour de la limitation de la vitesse à 50 km/h, au lieu des 70 km/h actuellement, sur la levée, à Gaure. Non seulement l'ATD a toujours expliqué que cette portion ne se justifiait pas à 50 km/h, mais la police de la circulation à cet endroit relève du département et pas de la commune. Il propose de faire suivre ce courrier au Département et d'informer Monsieur VOIRAND.

▪ **Devis de travaux de l'entreprise ATP :** des travaux « rue de la Folie » et « rue du Pâtis vert » ont été chiffrés par l'entreprise ATP. Leur montant s'établit respectivement à 2 317,00 € HT et 1190,65 € HT. Le carrefour du Haut chemin devrait être pris en charge par le Département car l'affaissement se produit sur un fossé qui reçoit les eaux de la route départementale. Un courrier sera adressé à l'ATD en ce sens.

▪ **Programme de recalibrage de fossés :** Le programme est présenté par Monsieur Jean-Luc JOULIN. Il concerne le fossé des « Piker », le fossé de « la rue Neuve » aux « Gourdes » et le fossé des Baraudières. Le marché a été attribué à l'entreprise Régis JOVEAU pour 3 900,00 € HT soit 4 680,00 € TTC.

PRÉSENTATION DU PROJET DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire présente l'avant projet sommaire des travaux de démolition et de reconstruction de l'école de musique proposé par M. Gérard THIERRY, architecte.

Les travaux consistent à :

- **Démolir le bâtiment préfabriqué** existant, désamiantage compris ;
- **Reconstruire un bâtiment d'environ 164 m²**, en structure brique, charpente bois traditionnelle, couverture ardoise, toiture terrasse, respectant les normes de sécurité incendie (portes coupe-feu, éclairage d'évacuation, système de sécurité incendie en conformité avec le classement de l'établissement), d'accessibilité, isolé thermiquement (sol, murs, menuiseries extérieures, faux-plafonds, volets roulants) et phoniquement (cloisons, menuiseries intérieures, faux-plafonds) ;
- **Réaliser des travaux en vue de faire des économies d'énergie :** Isoler le bâtiment, installer une chaudière à condensation fonctionnant au gaz de ville et un système de ventilation de type simple flux ;
- **Aménager les abords :** Parking, raccordement aux réseaux des eaux usées, des eaux pluviales, etc ...

Les travaux ont été estimés au total à 319 500,00 € HT ou 383 400,00 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE, à l'unanimité, le programme de travaux ;
- AUTORISE le maire à engager l'opération et à signer tout document y afférent.

Le financement sera assuré par une subvention de 70 625 € au titre de la DETR et 29 380 € au titre du DSIL. Deux autres demandes de subventions seront déposées auprès de la communauté d'agglomération : l'une au titre du Contrat de Territoire Régional, l'autre au titre du fonds de concours. Pour appuyer ce dossier, Monsieur le Maire dispose d'arguments de poids, à savoir la prise de la compétence « musique » par la CASVL à la prochaine rentrée et l'aide au financement de l'école de musique de Saumur.

Comme dans le dossier de l'école, le PNR accompagne la commune dans le choix de matériaux écologiques avec de bonnes performances thermiques et acoustiques.

MSP Loyer du cabinet de kinésithérapie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Michel CATIN, kinésithérapeute, va cesser son activité professionnelle le 30 septembre 2018 et libérer de ce fait le cabinet R20. Son associé, Monsieur Alban RICHARD, est candidat à la reprise à compter du 1^{er} octobre 2018 mais pour seulement une journée par semaine car il exerce le reste du temps à domicile. Il sollicite en conséquence une réduction sur le montant du loyer pendant un an.

Le conseil municipal, autorise à l'unanimité, la location du cabinet de kinésithérapie R20 au profit de M. Alban RICHARD, à compter du 1^{er} octobre 2018 et accepte d'appliquer une réduction de 50 % sur le montant du loyer de base et sur les charges pendant un an, soit du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019.

MSP Loyer du cabinet d'orthophonie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame Virginie BAREAU, orthophoniste, va cesser son activité au sein de la MSP et libérer de ce fait le cabinet n° R31 au 30 juin 2018. Madame Héloïse SEURAT, qui occupe actuellement le cabinet R34B (32,27 m²), souhaite augmenter son activité et reprendre le R31 (18,40 m²), libéré par Mme BAREAU.

Le conseil municipal, autorise à l'unanimité, la location du cabinet d'orthophonie R31 au profit de Madame Héloïse SEURAT, à compter du 1^{er} septembre 2018, fixe le montant du loyer de base à 322,92 €, et accepte la gratuité du loyer et des charges pendant les deux premiers mois, soit jusqu'au 31 octobre 2018.

Avis sur le projet de PPRI

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier, en date du 16 avril 2018, par lequel monsieur le préfet du Maine-et-Loire, invite l'assemblée délibérante à émettre son avis sur le projet de PPRI du Val d'Authion et de la Loire Saumuroise (note de présentation, cartes réglementaires, règlement et annexes).

À l'automne 2018, ce projet sera soumis à l'enquête publique, laquelle viendra clore l'ensemble des consultations prévues

par le code de l'environnement, concernant l'élaboration de ce plan.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré émet, à l'unanimité, un avis défavorable au projet de PPRI, sauf si la parcelle cadastrée section AB n° 832, accolée au bourg historique de la commune, est intégrée dans l'enveloppe urbaine, dans le but de permettre l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de 135 m² maximum, conformément au plan ci-annexé.

Cette parcelle est desservie par tous les réseaux d'eau, d'électricité, d'assainissement, de gaz, d'éclairage public.

Monsieur le Maire pense qu'il est important que certaines zones, notamment l'Ouche Maréchal, restent constructibles. Il se félicite également que l'obligation de créer une pièce de survie y compris pour les constructions anciennes ait été supprimée car tout le monde n'en a pas les moyens.

Monsieur Michel LECHAT regrette que certains terrains soient devenus inconstructibles alors même que la hauteur de submersion n'est que d'un mètre au maximum et que justement une pièce de survie aurait pu suffire. Il y a, par ailleurs, un hectare de terrain, en face de la zone artisanale, qui n'est plus constructible alors que cette réserve aurait pu servir pour son extension. Monsieur le Maire lui répond que cette demande a déjà été présentée au conseil municipal en 2016 et que lecture a été faite du refus des services de l'Etat. Par ailleurs, les zones artisanales relèvent maintenant de la compétence de la communauté d'agglomération. Celle de Varennes, considérée comme trop petite et sans possibilité d'extension, est restée communale. Il avait pourtant demandé qu'elle devienne communautaire car la charge de la voirie aurait été transférée.

Monsieur Michel LECHAT ajoute que l'Etat n'aide pas les communes car, en dépit de la demande de la commune, le PPRI a quand-même supprimé la constructibilité des terrains situés derrière la MSP alors que rien ne ralentirait l'écoulement naturel des eaux.

QUESTIONS DIVERSES

Validation de la demande de diagnostic de vidéo-protection de la voie publique : Par un courrier en date du 11 juin 2018, le commandant du Groupement de Gendarmerie du Maine-et-Loire fait savoir que la demande de diagnostic de vidéo-protection sur la commune a été acceptée. Une réunion est prévue à Allonnes le 17 juillet 2018. Christine JOUSSELIN, Michel LAMAND et Alain LECHAT y participeront.

Marchés de producteurs de pays : Les prochains marchés auront lieu les vendredis 29 juin à Vivy, 20 juillet à Brain-sur-Allonnes et 31 août à Varennes-sur-Loire. Monsieur le Maire compte sur les membres du conseil municipal pour aider les deux agents qui seront réquisitionnés pour le démontage des stands et le rangement.

Il rappelle que la fête de l'école aura lieu le 29 juin, à partir de 17h30, au stade. La remise des dictionnaires aux élèves de CM2 commencera vers 18h30.

Dates des prochaines séances du conseil municipal : Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu les mercredi 19 septembre, mardi 30 octobre et mercredi 5 décembre à 20h00.

Léa NAVINEAU et Emeline MASSON ont obtenu une médaille de bronze des meilleures apprenties de France dans leur spécialité.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils seraient d'accord pour que la société de location de **structures gonflables « bulles d'air »**, s'installe à la salle de sport, pendant les vacances de Noël. Tout sera géré par la société (les entrées, la sécurité, le nettoyage etc...), qui rémunère des jeunes pour surveiller les enfants. L'avantage est de faire plaisir à ces derniers et de faire parler de la commune. Le conseil municipal donne son accord de principe. Madame Sylvie BELLANGER dit qu'il faudra prévenir les associations qui utilisent la salle de sport suffisamment à l'avance.

Monsieur Michel LECHAT demande quand est prévu l'entretien du rond-point du pont de Montsoreau. Monsieur Alain LECHAT lui répond que c'est programmé pour la semaine prochaine.

Il signale ensuite que plusieurs peupliers ont été cassés par la tempête et qu'il conviendrait d'évacuer le bois.

Monsieur le Maire en profite pour féliciter les 4 agents qui, un samedi soir lors de la dernière tempête ont tous immédiatement répondu présent. Ils ont dégagé la levée en priorité et ils ont patrouillé sur toute la commune jusqu'à 22 heures.

Monsieur David CHEVALLIER dit que la haie de frênes au Pâtis Vert a pris beaucoup d'ampleur. Il demande ensuite si l'épicerie a trouvé un repreneur. Monsieur le Maire lui répond que Sébastien GEORGET s'est porté acquéreur et qu'il va ouvrir début juillet sous l'enseigne « viveco ». La caisse sera changée et la vitrine nettoyée. Le bar du commerce, quant à lui, va ouvrir fin juillet.

Monsieur François BERNARD demande qui doit être prévenu car beaucoup de poissons meurent dans le canal. Monsieur le Maire lui répond que c'est l'entente interdépartementale qu'il faut prévenir et que cela a déjà été fait. Mais la procédure d'intervention est tellement lente que les dégâts sont importants. Tout le monde s'accorde à dire que ce n'est pas normal.

Madame Christine JOUSSELIN fait un compte-rendu de l'assemblée générale de l'ADMR. Il ressort que chaque année l'activité baisse sur Varennes-sur-Loire mais pas dans les autres communes. Le bilan financier est bon. Monsieur le Maire soupçonne un soucis de gestion car l'association, qui fonctionne avec des subventions publiques du département et des communes, devrait être moins chère que le privé. Monsieur le Maire espère que les choses iront mieux avec la nomination du nouveau Président départemental de l'ADMR.

Le compte-rendu de Vivado : le secteur de l'enfance a augmenté avec de plus en plus de jeunes. L'association a créé un secteur pour les jeunes à partir de 9 ans. De nombreuses activités sont organisées dans l'année : course à la brouette, soirée dansante, camps au bord de la mer etc... Un projet de séjour à la montagne est à l'étude.

Monsieur Michel LAMAND informe que le programme de rénovation de l'éclairage public « place des Ouches » et « les Baraudières » est terminé.

La reprise du revêtement de la rue du Champ Bertain, qui avait été abîmé lors des travaux d'enfouissement du réseau de gaz, a été faite. L'entreprise reviendra faire les traversées. L'entreprise Tennis d'Aquitaine a été relancée pour la livraison des poteaux et du filet du tennis, pour la peinture de la piste du multisport et pour la fourniture de deux poubelles.

Madame Sylvie BELLANGER demande si la caméra fonctionne toujours au Point d'Apport Volontaire du dépotoir car, depuis au moins une semaine, beaucoup d'ordures y ont été déposées, comme par exemple des chaises de jardin.

La séance est levée à 23h30.

Séance du 19 septembre 2018

Après avoir souhaité une bonne rentrée à tous les membres présents, Monsieur le Maire présente Mme Déborah Lebrun-Hummel, adjoint administratif, recrutée au 1^{er} septembre 2018 à la mairie et à l'agence postale communale suite à la mutation de M^{me} Muriel Lafferrère.

INTERCOMMUNALITÉ

Participation des communes du Pays Allonnais au RAM (Relais Assistants Maternelles)

Monsieur le Maire rappelle que, le Conseil Municipal avait accepté que chaque commune adhérente au service relais assistants maternels reverse à la commune d'Allonnes une participation pour les charges restant à répartir, au prorata du nombre d'agrément d'assistants maternels. Cette année, une nouvelle clé de répartition a été proposée au comité de pilotage, qui l'a validée. La commune de Varennes-sur-Loire participera à hauteur de 15,78 %, ce qui représente la somme de 539,39 euros pour l'année 2017.

Opération Traque aux watts : conseils sur les économies d'énergie auprès des particuliers

Au moyen d'un partenariat avec l'espace info énergie de Maine-et-Loire, la communauté d'agglomération souhaite sensibiliser ses habitants aux économies d'énergie en leur apportant des informations et des conseils pour améliorer leur logement.

Un appel à candidatures a été fait auprès des communes pour identifier celles qui seraient intéressées pour réaliser des actions événementielles animées par l'association Alisée.

Différentes animations seront proposées :

- des ateliers thématiques sur la qualité de l'air intérieur par la ventilation, sur le choix de son mode de chauffage
- l'animation « traque aux watts », qui consiste en une soirée d'information sur les solutions d'isolation à partir de photographies thermiques de façades prises avec l'accord de foyers volontaires.

L'objectif est de permettre de mesurer clairement, au quotidien, les conséquences techniques, économiques et environnementales des choix énergétiques en matière d'habitat.

Conseil Municipal

Les coûts sont pris en charge par la communauté d'agglomération, qui validera les lieux potentiels de réalisation des différentes animations lors de la commission aménagement du 29 octobre 2018.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la candidature de la commune.

ENFANCE

Point sur la rentrée scolaire

Suite au départ de madame Aurélie BELLO LUCAS, madame Virginie MAITAY assure la direction de l'école par interim depuis la rentrée.

L'effectif est de 191 élèves, répartis dans 8 classes (3 classes en maternelle et 5 en élémentaire), soit une moyenne de 23,9 élèves par classe.

Au **restaurant scolaire**, Sébastien Duperray a été victime d'un accident du travail juste avant la rentrée. Dominique Branchu est assistée par Séverine Royer, qui possède des compétences en matière de restauration. A elles deux, elles assurent la préparation des 300 repas quotidiens, dont environ 130 pour le syndicat de la Côte.

Monsieur le Maire en profite pour saluer également le succès du centre de loisirs.

Animation par structures gonflables aux vacances de Noël

Monsieur le Maire a fait appel à la société Bulle d'air pour organiser une animation par structures gonflables, dans la salle de sports, pendant les vacances de Noël. La puissance électrique requise est suffisante et la salle sera rendue propre à la fin de la semaine. Les entrées seraient de 4 euros par enfant, à retirer chez les commerçants de la commune. La salle serait louée 65 euros par jour. La date pose cependant problème car il n'y a pas de chauffage dans la salle et chauffer ne serait pas rentable pour la société Bulle d'air. Cette animation pourrait donc être reportée au mois d'avril.

FINANCES

Salle de musique

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de maîtrise d'œuvre, signé le 8 mars 2018 avec le cabinet d'architecture THIERRY et CHARTIER, avait pour objet des travaux d'extension et de réhabilitation de l'école de musique, estimés à 250 000 euros HT, soit 300 000,00 € TTC (hors études et honoraires de maîtrise d'œuvre).

Il informe le conseil municipal de la nécessité de modifier l'objet du marché et d'augmenter le montant de la rémunération du maître d'œuvre car les travaux concernent désormais la démolition et la reconstruction de l'école de musique, dont le montant est aujourd'hui estimé à 281 500,00 € HT, soit 337 800,00 € TTC.

L'école de musique étant par ailleurs un bâtiment public, la commune a l'obligation de faire réaliser une étude géotechnique. Le résultat de cette étude, conduite par le Bureau de Géologie ECR Environnement, impose des fondations sur pieux. Après calcul des descentes de charges du projet par le BET EVEN Structures, un radier général

présenterait un risque de tassement d'environ 7 cm, ce qui n'est pas envisageable. Le coût des travaux supplémentaires pour la réalisation de ces fondations profondes (micro pieux) est estimé à environ 35 000,00 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil de faire réaliser une seconde étude géotechnique par le bureau d'étude FONDOUEST, qui a réalisé celle de la MSP, pour un montant de 2 160,00 € HT, soit 2 592 € TTC. Le Conseil municipal donne son accord.

Suivi de la consommation des crédits du 1^{er} semestre

Madame Christiane LANGE fait le point sur la consommation des crédits du 1^{er} semestre 2018.

Contrat de dératisation

Un contrat de dératisation de la cantine scolaire a été signé avec monsieur Sylvain DELAUNAY pour un montant annuel de 100,00 euros HT, pour trois passages.

Traitement contre le tigre du platane

Un contrat a été signé avec la FDGDON 49 pour un montant de 669,50 euros HT en vue du traitement des arbres de la place du Jeu de Paume contre le tigre du platane. Le produit utilisé est non toxique, utilisable en agriculture biologique. Il est aussi employé contre la mouche du noyer.

Tarif de mise à disposition de l'extension de la salle de sport

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il a reçu, de la part de Mme Anne-Sophie MENARD, une demande de mise à disposition d'une salle en vue de l'organisation d'ateliers de soins.

Il a proposé l'extension de la salle de sport et demande aux membres présents de fixer un tarif de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : fixe le tarif de mise à disposition de l'extension de la salle de sport à 10 % du montant des honoraires encaissés en contrepartie de l'activité exercée dans cette salle par Mme Anne-Sophie MENARD.

La base de calcul sera arrêtée, chaque mois, sur présentation par M^{me} Anne-Sophie MENARD de son livre de comptes.

BÂTIMENTS/URBANISME

Enquête PPRNPI

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'enquête publique concernant la révision du PPRNPI du val d'Authion et de la Loire Saumuroise va se dérouler du lundi 24 septembre au mercredi 7 novembre 2018 inclus. Madame Grimaud a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. La commission d'enquête tiendra une permanence à la mairie de Varennes-sur-Loire le mardi 9 octobre 2018 de 9h00 à 12h00.

Réunion de la commission bâtiments du 11/09/2018

Après le décès de monsieur Félix Mauduit, la commission bâtiments a visité le logement qu'il occupait depuis le 1^{er} septembre 2000 « Impasse de l'Huilerie » afin de programmer les travaux nécessaires. Un devis a été signé avec l'entreprise BégotDéco en vue du remplacement des papiers peints, pour un montant de 3 304,75 € HT, soit 3 733,94 € TTC.

A l'occasion de cette visite, la commission a évoqué la possibilité d'aménager un logement dans les combles. Cette proposition pourrait être soumise à Saumur Habitat. Il existe également un espace inoccupé, qui pourrait aussi être aménagé en appartement, au-dessus du préau situé rue de la Loire.

Les travaux de réhabilitation de la maison située 2 rue de Gaure devraient commencer début 2019.

Un devis a été signé avec l'EIRL Baptiste BEGUET pour la reprise du soubassement du centre culturel, pour un montant de 2 477,40 € HT, soit 2 972,88 € TTC.

Lors de la tempête du 26 mai 2018, des infiltrations se sont produites par la toiture de la salle des loisirs, provoquant d'importants dégâts des eaux sur certains murs et sur le parquet. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de Groupama. Les travaux de remise en état s'élèvent à 44 033,27 euros TTC, dont 41 793,40 euros seront remboursés par l'assurance, soit un coût net de 2 239,87 euros pour la commune.

DROIT DE PRÉEMPTION AB573 ET AB323

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de la propriété de M^{me} LINACIER Eliane, née BRUNET, cadastrée **AB 573 sise le Haut Bourg, d'une contenance de 600 m²** et **AB 323 sise rue des Sabotiers, d'une contenance de 23 m²**, à Varennes-sur-Loire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE, par 16 voix pour et 2 abstentions (Alain et Michel LECHAT), d'exercer son droit de préemption sur le bien cadastré AB 573 et AB 323 et d'acquérir au prix de 2 500,00 euros, frais en sus.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour l'instant, ces parcelles sont situées en zone à urbaniser et une révision sera nécessaire pour les rendre constructibles.

VOIRIE

Validation de la réalisation de l'échangeur de Brain sur Allonnes sur l'autoroute A85 pour fin 2025.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Vinci Autoroutes, confirmant la réalisation de l'échangeur de Brain-sur-Allonnes sur l'autoroute A85 avec une mise en service programmée pour fin 2025.

Réduction de la vitesse rue de Gaure

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse faite par M. le Président du Conseil départemental du Maine-et-Loire à la demande de M. Pierre VOIRAND et de 19 riverains, de rétablir la limitation de la vitesse à 50 km/h sur la portion de la route départementale 952 traversant le hameau de Gaure. Une copie de la réponse sera adressée à M. Pierre VOIRAND pour transmission aux pétitionnaires.

MSP

Départs de MM. Michel CATIN, kinésithérapeute et de Sid Ali BENFARDJALLAH, psychiatre

Monsieur le Maire rappelle que M. Michel CATIN, kinésithérapeute, avait annoncé qu'il cesserait son activité au 30 septembre 2018 et que son associé, M. Alban RICHARD, était candidat pour prendre sa suite. Le conseil municipal avait d'ailleurs délibéré en juin afin de lui accorder 50 % d'abattement sur ses deux premiers loyers. Or, depuis cette date, M. Alban RICHARD est revenu sur sa décision car il ne souhaite faire que du domicile.

Loyer du cabinet de sage-femme

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Sid Ali BENFARDJALLAH, psychiatre, va cesser son activité professionnelle le 30 septembre 2018 et libérer de ce fait le cabinet R34. Mme Audrey LESTIENNE, sage-femme, est candidate à la reprise à compter du 1^{er} octobre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, la location du cabinet R34 au profit de Mme Audrey LESTIENNE, sage-femme, à compter du 1^{er} octobre 2018 et fixe le montant du loyer de base à 330,00 € ; il accepte également la gratuité du loyer et des charges pendant le premier mois, soit jusqu'au 31 octobre 2018, dans le but de faciliter son installation.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Michel LECHAT a reçu un email au sujet de la prochaine mise en place du compteur Linky et se pose des questions au sujet des risques (incendie, ondes...), du devenir des tarifs (EJP) etc. Monsieur le Maire lui répond qu'un maire ne peut pas s'opposer à Linky et qu'il n'est pas dans sa fonction de se mettre hors la loi. Il précise qu'une réunion cantonale d'information aura lieu à Vivy à la salle Bassauges le vendredi 28 septembre 2018 à 20 heures.

Eric JAMET demande si l'organisation d'une exposition à l'occasion des 100 ans de l'Armistice, le 11 novembre prochain, est toujours d'actualité. Madame Sylvie BELLANGER lui répond qu'elle n'est pas certaine de disposer du temps nécessaire à cette période pour s'engager dans l'organisation d'un tel projet. Elle ajoute cependant qu'elle est d'accord pour aider, si elle est disponible. Madame Christine JOUSSELIN propose son aide. Eric JAMET demande s'il serait possible de passer une annonce dans le journal pour lancer un appel à des personnes qui détiendraient des objets ou des documents et qui voudraient bien les mettre à disposition.

Monsieur Alain LECHAT informe que la seconde tranche des travaux de voirie commencera la semaine prochaine. Monsieur le Maire dit qu'il a eu des remarques plutôt positives au sujet de l'entreprise Durand

Madame Sylvie BELLANGER demande si la commune peut offrir deux coupes à l'association ONEA badminton pour le tournoi du 21 octobre à Allonnes.

Elle ajoute qu'elle ne pourra pas participer à la réunion du SIVM le 16 octobre. Madame Sophie GEGU, suppléante, la remplacera.

Association des anciens combattants de Varennes-sur-Loire

Constituée à l'origine par les anciens combattants d'A.F.N., elle accueille de droit tous ceux qui ont effectué leur service militaire, ceux qui ont servi la République dans les opérations extérieures ; les sympathisants y sont les bienvenus ;

Dans les bulletins municipaux précédents, nous avons présenté tous les varennais morts pour la France pendant la Grande Guerre de 1914 à 1918 et qui, grâce à leur sacrifice ont permis à nos compatriotes d'Alsace et du département de la Moselle de retrouver leur citoyenneté de français ou de françaises qu'ils avaient perdues pendant presque cinquante ans.

Tableau des varennais morts en 1919



CROSNIER Victor Alexandre - Recrutement : Tours
Brigadier - 9^{ème} Régiment de Cuirassiers
Né le 14 février 1878 à Varennes sur Loire, Maine et Loire - Mort pour la France le 9 janvier 1919 à l'Hôpital mixte de Thouars, Deux-Sèvres



BRETON Georges - Recrutement : Tours
Soldat - 5^{ème} Bataillon de Chasseurs à pied
Né le 11 avril 1892 à Varennes sur Loire, Maine et Loire - Mort pour la France le 16 mars 1919 à l'Hôpital Villemin, Paris 10^e



RÉTIF Alphonse - Recrutement : Tours
Soldat - 33^{ème} Régiment d'Artillerie
Né le 29 septembre 1879 à Auverse, Maine et Loire - Mort pour la France le 12 février 1919 à Varennes sur Loire, Maine et Loire



CHOLLET Louis - Recrutement : Tours
Soldat - 6^{ème} Section de COA (Commis et Ouvriers administration)
Né le 25 octobre 1897 à Varennes sur Loire, Maine et Loire
Mort pour la France le 23 août 1919 à Sainte-Ménéhould, Marne

Georges Clémenceau, Le père la Victoire

Il est né en 1841 à Moulleron-en-Pareds, un village de Vendée où sa famille plonge très loin ses racines. Elevé par un père médecin, athée et amoureux de la révolution française, l'enfant Georges Clémenceau n'a jamais entendu parler de Dieu. Arrivé à Paris pour étudier la médecine, il participe aux manifestations contre le second empire, fonde une imprimerie clandestine et fait la connaissance d'Auguste Blanqui théoricien de la subversion universelle. Il est reçu docteur en médecine en 1865 ; il s'exile en Grande-Bretagne puis aux Etats-Unis et s'y marie.

A la chute de l'Empire il court à Paris et est désigné pour être maire de Montmartre par le gouvernement de Défense Nationale. A l'armistice avec les prussiens il est élu à l'Assemblée nationale qui siège à Bordeaux et, à l'issue de la guerre de 1870 il proteste contre la cession de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine. Il tente de s'interposer entre les parisiens qui refusent de rendre les canons entreposés à Montmartre et le gouvernement de Thiers qui veut les reprendre, accusé d'être un traître par les parisiens il est chassé de Paris.

Politiquement à gauche et radical, il devient Président du Conseil Municipal de Paris en 1875 et s'oppose à Gambetta qui est devenu opportuniste, puis à Jules Ferry qui veut donner un empire colonial à la France alors qu'il estime que c'est une diversion coloniale, un piège de Bismarck et qu'il faut tendre les énergies françaises vers la reprise de l'Alsace-Lorraine.

Après avoir contribué à renverser plusieurs gouvernements, il tombe sous le charme du Général Boulanger qu'il fait nommer ministre de la guerre ; plus tard lorsque les nationalistes feront de Boulanger leur homme, Clémenceau fera machine arrière.

Directeur du journal "La justice", il est impliqué dans le scandale de Panama ; égoïste, autoritaire et orgueilleux il s'est fait beaucoup d'ennemis mais en 1898, directeur du journal l'Aurore il publie la lettre d'Emile Zola au Président de la République Félix Faure : "J'accuse" et devient un ardent défenseur de Pierre Dreyfus. Le 4 mars 1906 il devient ministre de l'Intérieur ; pour lui la République, c'est l'ordre républicain. Devenu Président du Conseil, quoique animé de l'esprit socialiste il assurera

l'ordre plus farouchement que jamais :-« Je suis le premier des flics » ; à la Chambre c'est la grande empoignade entre Jaurès et Clémenceau ; son gouvernement durera trois ans jusqu'en 1909. Son bilan est positif : l'affaire Dreyfus est liquidée, il a apaisé la révolte des vigneron, créé le ministère du travail, racheté les chemins de fer de l'ouest, occupé le Maroc, resserré l'alliance avec la Grande Bretagne, rapproché l'Angleterre et la Russie, forcé l'Allemagne à s'incliner au Maroc. Un seul point noir, sa méfiance pour le militarisme lui a fait négliger notre réarmement.

Aux élections présidentielles Clémenceau propose un candidat contre Poincaré qui est élu ; même aux cours des années critiques de la guerre Poincaré ne lui pardonnera jamais ;

La guerre, Clémenceau l'a souhaitée, sans la vouloir. Dans son journal, l'Homme Libre, il écrit « Et, maintenant, aux armes ! Mourir n'est rien ; il faut vaincre. Le plus faible aura sa part de gloire. Une nation, c'est une âme. »

Il à 76 ans, Réclamant toujours la vérité, son journal est suspendu par la censure qui reparait aussitôt sous le titre : l'Homme enchaîné. L'Union sacrée, il tonne, à mesure que la guerre s'avance, contre le défaitisme ; alors que certains politiques envisagent une paix blanche, que les syndicats s'agitent et que la Russie quitte la guerre, Clémenceau que l'on appelle déjà le Tigre s'indigne que par veulerie on puisse envisager de perdre la guerre à l'arrière alors que les poilus sont en train de gagner à l'avant.

Poincaré, qui le hait, se résigne à l'appeler au gouvernement. Il y a de la grandeur dans cette attitude du lorrain abreuvé d'injures depuis tant d'années par l'homme dont il va faire un président du Conseil.

Il a engraisé, note Poincaré, sa surdité a augmenté, l'intelligence est intacte. Il a été opéré de la prostate et l'eczéma qui lui ronge les mains lui fait porter des gants gris qu'il ne quitte jamais.

Le gouvernement de Clémenceau sera une véritable dictature ; les chambres le laisseront agir, Poincaré rongera son frein. Clémenceau ne l'avertit de rien et dit : « Il n'y a que deux organes inutiles : la prostate et la présidence de la République ».

Le Tigre est debout à cinq heures du matin ; aucun repos aucun dimanche, il joue à fond la carte d'un chef militaire à qui il croit :

Foch. Il lutte pour un commandement unique. On discute ses méthodes, aux socialistes qui se rebellent, il répond : « Ma formule est le même partout. Politique intérieure ? je fais la guerre. Politique étrangère ? Je fais la guerre ; Je fais toujours la guerre. »

Les allemands attaquent, avancent. Un désastre ; une menace terrible ; Clémenceau refuse de sacrifier Foch et Pétain. Il risque le sort de son cabinet ; Il crie : Je me bats devant Paris, je me bats à Paris, je me bats derrière Paris.

C'est l'ultime bataille, l'attaque allemande est stoppée, c'est la contre-offensive alliée. Le 11 novembre 1918, quand on lui apporte la nouvelle que l'armistice est signé il peut penser à ce qu'il a dit trois jours avant lorsque les négociations se sont engagées :

Si j'avais le souci de ma gloire, je mourrai maintenant.

Quand il entre à l'assemblée, une ovation immense jaillit, le vieux monte à la tribune :

Au nom du peuple français, au nom du gouvernement de la République française j'adresse le salut de la France une et

indivisible à l'Alsace et à la Lorraine retrouvées. Et puis, Honneur à nos grands morts qui nous ont gagné cette victoire ! Et quand nos vivants, de retour sur nos boulevards passeront devant nous en marche vers l'Arc de Triomphe, nous les acclameront. **Grâce à eux, la France, hier soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'humanité, sera toujours le soldat de l'Idéal.**

Georges Clémenceau est mort le 24 novembre 1929 à Paris ; comme il l'avait voulu il sera enterré sans faste au Colombier en Vendée, là où repose déjà son père.

Les contacts :

Gérard Bornes, président :02 41 52 70 28

3, place du jeu de paume 49730 Varennes-sur-Loire

Jean Leblois, vice-président :02 41 51 75 73

2, rue du pigeonier 49730 Varennes-sur-Loire

H.Decraene, secrétaire :02 41 51 71 75

2, rue des épinettes 49730 Varennes-sur-Loire

Jean-Claude Bourdin, trésorier :02 41 51 38 83

1, impasse de la chapelle 49730 Turquant

Centenaire de la fin de la guerre de 1914-1918 - Exposition

A l'occasion du centenaire de la fin de la guerre de 1914-1918, une exposition se tiendra le samedi 10 novembre de 14h à 19h et le dimanche 11 novembre de 10h à 18h à la salle des Loisirs de Varennes sur Loire. Vous y trouverez des objets, des cartes postales, des lettres, des revues, des portraits de soldats de Varennes sur Loire morts pour la France.



Récit de la fin de la guerre de 1914-1918

Pour commémorer le centenaire de la fin de la guerre de 1914/1918, Monsieur Ludovic Le Guen nous a fait parvenir le récit qui suit « la vie de trois soldats français morts pour la France ». Ce texte est le fruit de son travail et de ses recherches. Nous vous en proposons la lecture.

Le récit qui suit, est l'histoire réelle, et authentique que j'ai moi-même retracée ces derniers jours. Elle parle de trois soldats français morts pendant la première guerre mondiale. Ils se nommaient Marcel, Maurice, et Alexandre. Tous les 3, morts pour la France, pour la Patrie et la liberté, maxime que l'on a respectueusement exprimée à leur mère !

- Ils n'ont pas combattu ensemble.
- Ils ne se sont certainement jamais croisés à la guerre.
- ils n'ont certainement jamais senti la même odeur de poudre.
- ils n'ont jamais entendu le canon de 75 ensemble.
- Ils n'ont jamais trempé leurs godasses dans la même boue.
- ils n'ont jamais croisé les mêmes rats dans leur tranchée.
- Ils n'ont jamais partagé leur becquetance autour d'un verre de pinard.
- Ils n'ont jamais fredonné la chanson de la Madelon.
- Enfin, Ils sont entrés dans la guerre à des âges différents Marcel avait 19 ans, Maurice en avait 21 alors qu'Alexandre, lui, a été Incorporé quand les deux autres usaient encore leur fond de culotte sur les bancs de l'école de leurs villages respectifs.
- Et pour finir, ils sont enterrés dans des lieux différents, Pourtant, leur histoire mérite d'être narrée, Ici, en ces lieux de la république, et surtout en ces moments de liberté dont nous jouissons tous aujourd'hui. A la fin du récit, vous comprendrez, que tout ce qui les a éloignés les uns des autres par la distance des champs de bataille, n'a fait que les rapprocher de nous.

▪ **Le 31 mars 1894**, à 10h du matin, le petit Maurice pousse ses premiers cris. C'est une maman heureuse de les entendre, qui vient d'accoucher dans sa 35e année. Marie, de son deuxième prénom, vient de donner un fils à son époux, âgé lui de 36 ans. La vie suit son cours : tous les deux continuent de travailler la terre.

1914, les ORDRES de MOBILISATION GENERALE sont placardés un peu partout. Chacun doit participer à ce conflit. Tout homme en âge de combattre doit se faire connaître. Maurice a tout juste 20 ans quand la guerre se déclare.

Il est incorporé le 28 septembre 1914, sous le matricule 1608. C'est un grand gaillard d'un bon mètre 69 avec les yeux marrons. Pendant cette guerre, il est affecté au 3e Régiment de Chasseurs d'Afrique.

Il sert la France sur le front, et est mortellement blessé dans les tranchées en octobre 1915, suite à une attaque à la grenade, dans les boyaux ennemis, attaque qui dura 2 jours et 2 nuits face à une opiniâtre résistance de l'ennemi. Le 6 octobre 1915, son cœur cesse de battre dans, une ambulance, à Virginy dans la Marne, à plus e 500 Kms de sa maison natale, Il sera enterré à la nécropole Nationale de Saint-Menehould.

L'autorité locale vint annoncer à son domicile, la mort de Maurice à sa mère. Comme toute mère qui perd un fils, elle dû ressentir la douleur des blessures du jeune homme de 21 ans, mort dans des souffrances qui ont duré plusieurs jours. Cette annonce ne fut peut-être pas une surprise pour elle mais la confirmation qu'elle avait

perdu un fils, son fils ! Elle pouvait ranger définitivement les affaires de son petit Marcel. Elle ne pourrait se consoler qu'en apprenant qu'elle n'était pas la seule dans ce cas.

▪ **Le 22 août 1896**, Il est 6h du matin quand Pierre apprend qu'il est papa d'un petit garçon. Il décide, avec son épouse, de l'appeler Marcel. Pierre, âgé de 38 ans, est cultivateur. Quand on est cultivateur à cette époque, c'est Important d'avoir un fils pour aider à la ferme.

Mais voilà, quelques années plus tard, la Grande guerre vient le chercher. Ainsi, le 10 avril 1915, ce fils aux yeux bleus et aux cheveux châains, alors âgé de 19 ans, est incorporé au 21e Régiment d'infanterie Coloniale, sous le matricule 278. L'année suivante, le 18 juillet, il passera au 3e d'infanterie puis au 52e le 23 octobre.

Le 14 avril 1917, les « Boches » bombardent les valions et leurs positions avec des obus à gaz. Marcel est alors blessé par un éclat d'obus, le 16, à Passy dans l'Aisne. Rien de très grave, il repart au combat pour finir la campagne contre l'Allemagne,

Puis un jour de l'été 1918, ce n'est pas un fils que la veuve du feu Pierre aperçoit à sa porte, mais certainement Monsieur le Maire ! « Madame, nous avons le regret de vous annoncer que votre fils Marcel, ne reviendra pas, il est MORT POUR LA France... ».

En effet, 113 Jours avant l'armistice de cette guerre, le 21 juillet 1918, son fils est TUÉ À L'ENNEMI et enterré à Chatillon-sur-Marne à la nécropole nationale « Prieuré de Pinson ». Il ne reviendra plus jamais aider à la ferme, il ne s'assiéra plus jamais à la table familiale. Elle n'aura plus à attendre son fils en espérant rajouter une assiette pour le déjeuner, cette assiette, certainement mise de côté pour son retour. Elle ne pourra se consoler qu'en apprenant qu'elle n'est pas la seule dans ce cas.

▪ **Le 20 mai 1886**, le jour se lève à peine, Il est 6h quand Jeanne accouche d'un petit Alexandre aux yeux roux. Elle a 27 ans et travaille avec son mari. C'est l'année de l'inauguration de la Statue de la liberté. Un grand symbole que devra défendre Alexandre quelques années plus tard.

incorporé le 8 octobre 1907 sous le matricule 163 au 63e Bataillon de tirailleurs sénégalais, il passera caporal en 1908 et sergent en 1915. C'est un bon soldat qui mérite qu'on lui fasse confiance. Il changera plusieurs fois de régiment. Son service fini, il se réengagera pour 5 ans en octobre 1911. Il en fera des campagnes : l'Algérie, le Maroc et enfin l'Allemagne.

C'est le 16 avril 1917, à Trayon dans la Meuse, que s'achèvera sa vie. Il est tué à l'ennemi. Mort pour la France dans sa 31e année. Sa petite maman, Jeanne, ne reverra plus jamais son petit Alexandre et n'aura plus à attendre un courrier de son fils. Elle ne pourra se consoler qu'en apprenant qu'elle n'est pas la seule dans ce cas.

Voilà l'histoire de trois soldats, que rien n'a rassemblé pendant cette grande guerre de 1914 à 1918. Mais leur mort pour la France va les unir à jamais en un même endroit, la même année. En effet, en 1921, leur nom sera à jamais gravé dans la pierre.

Ainsi, Marcel, Maurice et Alexandre, trois frères d'une même famille et tous les trois, fils de Jeanne Marie, épouse de Pierre, inscriront à jamais et 3 fois le nom de « GALLE » sur le monument aux morts de la commune de Varennes sur Loire.

Ludovic LE GUEN

Comité des fêtes

L'Assemblée & Vide-greniers du 27 mai 2018 a confirmé son succès avec des exposants en augmentation d'année en année. Aujourd'hui beaucoup de gens apprécient les Vide-greniers où chacun est toujours à la recherche de l'objet rare. Animée par Music'à Varennes l'ambiance était assurée. Côté restauration les fouées ont connu leur succès habituel.

TABLÉE VARENNAISE DU 9 JUIN 2018



Pour cette 15^{ème} tablée varennaise la météo était au rendez vous !!!! De même que nos fidèles convives de Varennes et d'ailleurs où chacun aime se retrouver pour passer une agréable soirée. MuzicOrchestra (Brain sur Allonnes) et Music'à Varennes ont assuré l'ambiance tout au long de la soirée ainsi que nos charmantes personnes qui arrivaient du carnaval de Venise !!!!!

FÊTE DES BATTAGES ET VIDE-GRENIERS DU 29 JUILLET 2018 :



La 25^{ème} fête des battages a confirmé son succès avec un Vide-greniers de plus de 280 exposants. Le battage à l'ancienne où chacun peut retrouver ou découvrir les gestes du passé. L'animation musicale avec nos fidèles musiciens ont assuré l'ambiance jusqu'au traditionnel repas des battages avant le feu d'artifice.

A noter que cette année, le comité des fêtes a proposé un baptême d'hélicoptère qui a connu un vif succès.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES. La 2^{ème} quinzaine de juillet le jury des maisons fleuries a parcouru les rues et les routes de notre village pour sélectionner les maisons qui participeront au concours communal et cantonal. Le palmarès et la remise des prix pour les maisons primées se déroulera le vendredi 26 octobre à 18h30 à la salle des loisirs. Dans la sélection, deux maisons sont retenues pour participer au concours cantonal dont le classement sera connu en janvier 2019.

DATES À RETENIR POUR 2019 :

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| ▪ Repas des Aînés | Avril 2019 |
| ▪ Assemblée et Vide-greniers | 26 Mai 2019 |
| ▪ Tablée Varennaise | 8 Juin 2019 |
| ▪ Fête des Battages et Vide-greniers | 28 Juillet 2019 |
| ▪ Soirée bénévoles | 5 Octobre 2019 |

Merci aux bénévoles pour leur participation où tous pourront se retrouver à la soirée du 6 octobre 2018 autour d'un buffet et faire revivre les festivités en regardant vidéos et photos.

A l'année prochaine

École de Musique

En septembre 2018, l'école de musique Blou/Brain/Vareennes/Vivy accueille et forme une centaine d'élèves répartis sur les différents ateliers : éveil musical, formations musicales, trompettes, cors, trombones, saxophones, clarinettes, percussions, flûtes traversières, pianos, guitares et violons ; ainsi que des ateliers collectifs : l'Orchestre de Jeunes et l'Atelier de Musique Actuelles. Le tout dirigé par Bruno Montiège et son équipe pédagogique : François Palluau, Gaëlle Stéphan, Claude Dutertre, Ludovic Buillit, et Bruno Vertalier : tous enseignent la musique aux petits et grands musiciens. Les inscriptions pour l'apprentissage de la musique ne sont pas clôturées, si vous décidez de vous y mettre en cours d'année veuillez contacter Bruno Montiège au 06 73 89 49 96.

Ainsi, vous allez pouvoir entendre les échos des élèves qui vont désormais chanter, s'éveiller aux différents rythmes, souffler dans les trompettes, les trombones, les basses, les saxophones, les clarinettes et flûtes...et ainsi pouvoir intégrer les rangs de Music'A Vareennes à l'avenir...



La M.A.V. (Music'A Vareennes) vous raconte...

Certains élèves ont intégré les pupitres des grands. Les répétitions du vendredi soir ont commencé, les maviens se retrouvent afin de jouer de nouveaux morceaux sur le thème La MAV fait son cabaret : « les comédies musicales à Broadway » pour les prochains défilés et le spectacle de printemps des 30 et 31 mars 2019, sous la houlette de nos 2 chefs : Laura et Gwen.

Avis à la population : Toutes personnes désirant jouer de la musique sont les bienvenues, sous réserve d'une audition d'entrée. Si le cœur vous en dit, venez donc découvrir comment se passe une répétition à la salle de musique, rue de Chavigny à Vareennes sur Loire le vendredi à 20h30.



Calendriers

Les musiciens feront leur tournée traditionnelle de vente de calendriers auprès des Varennais d'ici la fin de l'année. Merci d'avance de votre accueil et à bientôt.

Programme

- 🎵 La cérémonie commémorative du 11 novembre
- 🎵 Le concert les 30 et 31 mars 2019
- 🎵 et une reprise des sorties en février pour les corsos fleuris, les cavalcades et les carnivals dont celui de l'école de Vareennes.
- 🎵 ...

Soirée Crêpes

- 🎵 Soirée dansante avec repas crêpes, le samedi 20 octobre à la salle des Loisirs, uniquement sur réservation selon 2 formules :
- 🎵 carte repas-danse enfant à 10 € (de 3 ans à 11 ans)
- 🎵 carte repas-danse adulte à 16 € (à partir de 12 ans)

Enfin, nous organisons 2 bals : Le dimanche 25 novembre 2018, à 14h30, à la salle des Loisirs avec l'orchestre Calypso

COORDONNÉES :

MUSIC'A VARENNES

1 place de Chavigny 49730 Vareennes sur Loire

Mail : musiquesvarennessecretariat@yahoo.fr
(administratif)

musicavareennes@yahoo.fr
(demandes de prestation)



Chorale Chœur-à-Cœur

Notre chœur est composé actuellement d'une vingtaine de choristes placées sous la direction de Lætitia Demont. Il prépare maintenant ses **deux concerts de décembre** :

- **2 décembre à VARENNES** avec La Clé des Chants de Vivy
- **9 décembre à THIZAY** avec Antiphonie de Chinon.

Notre programme est composé de chants de Noël, mais pas seulement.

Début 2019, nous passerons à notre programme de printemps, axé plus spécialement sur la variété.

Le concert de printemps est fixé au **dimanche 5 mai, à la Salle des Loisirs de VARENNES**. Nous recevrons à cette occasion l'orchestre Sirocco de Doué-La-Fontaine.

POUR NOUS JOINDRE : Annick : 02 41 51 75 80 / Josiane : duprat49@orange.fr

Nous recrutons en permanence. Si vous êtes une femme, vous pouvez venir assister à une répétition ou deux pour vous faire une idée. C'est au Centre Culturel de Varennes, le lundi, à partir de 19h30.



Nous en avons tous conscience mais encore faut-il faire le premier pas, dans la mesure du possible. Nous les bénévoles, sommes là pour vous accompagner et l'association pour le don de sang bénévole du Pays Allonnais **remercie les 335 donateurs pour l'année 2017**.

La dernière collecte pour 2018 se fera à Varennes le **MERCREDI 10 OCTOBRE**

Voici les dates de collectes 2019 :

- **mercredi 13 février** à Brain sur Allonnes
- **mercredi 22 mai** à Allonnes
- **lundi 22 juillet** à La Breille les Pins
- **mercredi 23 octobre** à Varennes sur Loire

*« Donner son sang
c'est sauver des vies »*

CIRCA - Théâtre Varennais

Après l'annulation des représentations de janvier 2018, la troupe a repris début septembre les répétitions pour une nouvelle pièce qui nous fera repartir, pour la sixième fois avec GEORGES FEYDEAU. C'est toujours une belle aventure pour nous et nous l'espérons un plaisir pour le public d'entrer dans l'univers de cet auteur incontournable et de ses grands classiques de la comédie de boulevard. Les quiproquos, mensonges, portes qui claquent, rien ne manque dans cette pièce « TAILLEUR POUR DAMES » choisie par la troupe pour 2019.

Cette année nous avons la joie d'accueillir trois nouvelles comédiennes sur scène. Bien sûr n'hésitez pas si vous voulez vous joindre à nous pour exercer vos talents en matière de bricolage, de couture, de déco, de coiffure, maquillage...



LES REPRÉSENTATIONS SONT PRÉVUES :

à la Salle des loisirs de Varennes-sur-Loire

- samedi 12 et dimanche 13 janvier
- samedi 19 et dimanche 20 janvier
- samedi 26 et dimanche 27 janvier 2019

Vous retrouverez les numéros de téléphone pour les réservations dans presse, sur notre site et par affichage courant novembre.

Merci de noter ces dates, nous vous accueillerons avec grand plaisir !!!

Amitiés Théâtrales

De haut en bas et de gauche à droite : Lætitia PELTIER-JOULIN, Jean-Paul LECHAT, Anne-Marie MORI, Gilles PELTIER (metteur en scène), Laurence LEFEBVRE, Pascal GEGU, Nelly LACASSIN, Claude STRELESKI, Charlene GRIZEAU, Marion BLAIN, Jean-Claude DOUAUD.

CONTACT : Jean-Paul LECHAT, président : 06 30 09 06 04
Sylvie BELLANGER : 06 32 38 30 17

Vie Associative

Association Danse Varennaise « Tous ensemble pour danser »



L'association de Danse Varennaise a débuté la saison le lundi 3 septembre avec la danse de salon, le mercredi 5 le country et le jeudi 3 la zumba. Les inscriptions sont possibles aux heures de cours données ci-dessous.

DANSE DE SALON le lundi

- 18h00 à 19h00
- 20h00 à 21h00
- 21h00 à 22h00

DANSE EN LIGNE le lundi

- 19h00 à 20h00

COUNTRY le mercredi

- 18h30 à 19h30
- 19h30 à 21h00

ZUMBA le jeudi

- 19h15 à 20h15

Nous vous attendons nombreuses et nombreux et parlez-en autour de vous.
Bonne danse à toutes et à tous !

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler :

Association de Danse Varennaise : 8 rue des Sables

- M^{me} Gisèle PROUST, présidente : 02 41 67 16 04 / 06 98 68 81 50
- M. Serge BLANC, vice-président : 02 41 52 57 60
- M^{me} Sylvie DELAUNAY, secrétaire : 06 08 15 80 98
- M^{me} Michèle PETAS, trésorière : 06 20 27 26 50



www-dansevarennaise.asso-web.com

Association Varennes Loisirs Nature

Dès le début du printemps des activités complémentaires aux randonnées hebdomadaires pédestres et cyclistes ont été organisées.

La journée du 10 avril a permis à une quarantaine d'adhérents de découvrir et d'admirer les paysages pittoresques au cours d'une **promenade en bateau sur la Mayenne** de GREZ NEUVILLE à CHENILLE CHANGE. Le parcours fluvial comprenant le passage d'une écluse a été complété par une démonstration de halage assuré par un cheval de trait. Après une pause appréciée à la « Table du meunier » la journée s'est poursuivie par la **visite d'un moulin** conservé en état de fonctionnement. D'ailleurs au terme de la visite chaque participant s'est vu remettre un paquet de farine par la propriétaire des lieux.

La traditionnelle **randonnée semi nocturne** dans la campagne Varennaise a été proposée le 12 mai. Les 65 participants ont pu apprécier les couleurs changeantes du coucher de soleil sur les rives de la Loire mais également la soupe à l'oignon proposée au terme du parcours

Le 16 mai 18 cyclistes ont enfourché leur vélo pour un parcours d'une soixantaine de kilomètres agrémenté d'un pique-nique à mi-parcours et d'un barbecue à l'arrivée.

Le temps incertain lors du **séjour proposé du 4 au 7 juin à Noirmoutier** n'a pas entamé la bonne humeur et l'entrain des 37 participants rejoints par Mr le Maire et son épouse en villégiature non loin du camping.



Le 22 juillet par un temps beaucoup plus clément que l'an dernier la **journée « fouées »** proposée en bordure de Loire a réuni une quarantaine de convives et a été unanimement appréciée.

Si vous souhaitez vous joindre à nous et participer à nos activités vous obtiendrez les précisions utiles en contactant Alain CHESNEAUX Président de l'association (Tel : 06 85 61 22 03).

La Joie de vivre

Cette année encore, le soleil était au rendez-vous pour le traditionnel buffet du 15 août, qui s'est déroulé à la société de l'avenir et a regroupé 40 participants, dont 8 du Club Aliénor de Fontevraud. Après le buffet, chacun s'est adonné à son plaisir favori (belote, Scrabble, etc...). Je remercie Germain, qui nous a offert les bulles en fin de repas et Jeannine pour son pousse café. Il nous faut maintenant attendre un an pour renouveler cette festivité.

Le Président : Robert Grolleau

MANIFESTATIONS À VENIR :

Dimanche 4 novembre 2018 :

Thé dansant à la salle des Loisirs

Mercredi 9 janvier 2019 :

Assemblée générale au centre culturel



Les Amis de l'Orgue de Varennes sur Loire

Après les deux premiers concerts de 2018 qui ont été une réussite, un troisième sera donné le **Dimanche 18 Novembre à 15 heures** avec la Chorale Troglodissimo »

En 2019, un nouveau président sera désigné pour piloter l'association, mais déjà, nous avons planifié le premier concert le **Samedi 16 mars 2019 à 15 heures** avec le « chœur d'hommes de Vannes »

Enfin notre conseil d'administration se réunira le 16 Novembre 2018 à 10 heures dans la salle du Centre culturel.

L'orgue est régulièrement entretenu, les variations de températures et d'humidité influant sur les réglages très minutieux de l'orgue.



L'Atelier de Varennes

L'Atelier de Varennes a repris ses diverses activités (cartonnage, cuisine, encadrement, peinture et travaux d'aiguilles) mi-septembre.

Les adhérents vont s'impliquer pour vous proposer une belle exposition qui aura lieu les 11, 12 et 13 octobre 2019 et dont le thème sera : « Arts et plaisirs de la table ».

Pour tous renseignements :

Marie Augey au 06.31.70.95.84

RAVI

Reprise des cours pour 2018-2019 à partir du 6 septembre 2018.

Les cours sont dispensés, hors vacances scolaires, au 10 rue de la Loire à Varennes sur Loire 49730.

- Lundi 16h45 - 18h45 PAO etc.
- Mardi 14h30 - 16h30 Bureautique.
- Jeudi 17h30 - 19h30 Multimédias.

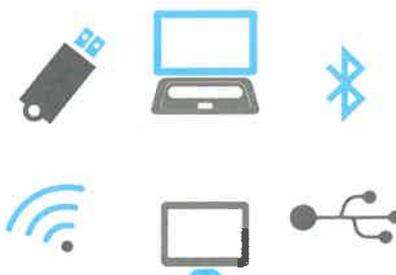
Le montant de la cotisation est de 30 Euros pour l'année.

Nos coordonnées :

📍 : 10 rue de la Loire à Varennes sur Loire 49730

☎ : 02.41.53.67.65

✉ : ravi.varennes@wanadoo.fr



Tennis Club Varennais (T.C.V)

Varennaises, Varennais, Bonjour.

Une nouvelle saison s'ouvre actuellement pour le club de tennis de Varennes sur Loire, avec l'ouverture des inscriptions le samedi 8 septembre 2018. De nouveaux arrivants sont venus se renseigner pour nous rejoindre au sein du club, nous en profitons pour vous rappeler que les inscriptions restent ouvertes toute l'année.



Concernant les événements qui ont eu lieu printemps et été 2018, ils se sont tous déroulés comme prévu. Nous avons pu assister une fois de plus au Tournoi Interne, organisé par le TCV, qui permet à ceux qui le souhaitent de se mesurer à leurs camarades dans un cadre amical. Ce tournoi un peu particulier a pu s'effectuer correctement grâce à la réalisation du nouveau court de tennis réalisé par la commune dont nous remercions. Il a été une fois de plus terminé par un repas avec le bureau, les participants et leurs familles riche en émotion car les 10 ans de présidence de Aurore Gaignon étaient fêtés lors de ce week-end.

Du point de vue administratif, le bureau a été modifié depuis la dernière Assemblée Générale, qui a eu lieu le 9 juin dernier. Nous avons une nouvelle trésorière,

Sophie CHENE qui a remplacé Véronique Koenig Chouand qui prend donc le poste de vice-présidente. Nous continuerons à faire notre possible pour proposer aux adhérents toujours plus d'événements au cours de l'année.

Nous espérons vous voir nombreux au gymnase dans les prochains mois pour venir vous inscrire, et si vous avez besoin d'informations supplémentaires vous pouvez nous contacter à cette adresse mail : tc.varennais@fft.fr

***En vous souhaitant une excellente journée,
Le bureau du Tennis Club Varennais.***

Club Allonnes Varennes Badminton (A.V.B.)



L'ABV grandit toujours ! 60 joueurs adultes (à partir de 16 ans) se rencontrent dans les 2 salles mises à leur disposition (Allonnes et Varennes/Loire) 3 fois par semaine (20h30 le lundi et vendredi à Varennes, 20h30 le jeudi à Allonnes). 20 joueurs composent les 2 équipes (Mixte et Masculine) inscrites en Interclubs Départemental, les séances dites « loisir » complaisent à la majorité des autres. Le club reste fidèle à ses recettes qui fonctionnent : ambiance, rigolade et festivités.

AU RENDEZ-VOUS :

- Soirées Pizzas
- Soirée Bad'Allonnes'WEEN (voir photo)
- Soirée Copains d'avant (les anciens du club sont les bienvenus)
- Soirée PAELLA (à la salle des fêtes de Varennes en 02/2019)
- Soirée DISCO (à la salle des fêtes de St Nicolas de Bourgueil le 27/04/2019)
- Etc.....

A noter le très attendu tournoi LOISIR (adultes) en 11/2019 à Allonnes (jeux en doubles-hommes, doubles-femmes et doubles-mixtes) où tout le monde peut venir jouer.

Renseignements au 0241529501 (après 19h30) ou à : clubAVB49@gmail.com



***Merci à vous !
Tony RABU, Président AVB***

Entente Sportive Varennes-Villebernier



La 11^{ème} saison de l'Entente Sportive Varennes/Villebernier a repris le 13 août 2018

Les joueurs seniors ont repris l'entraînement le vendredi 13 août sur le stade du Port Roux à VILLEBERNIER sous la conduite de l'entraîneur Richard MOURETTE.



Les entraînements se poursuivent au même endroit tous les mercredis et tous les vendredis de 19h30 à 21h. Les U17 et les U15 s'entraînent pour la première partie de saison au stade du Port Roux à Villebernier tous les mercredis de 18h à 19h30 et tous les vendredis de 18h30 à 19h30 sous la conduite de Richard MOURETTE et d'Alexandre DI MAIO.

L'école de football se déroule à VARENNES SUR LOIRE tous les mercredis de 14h à 15h pour les U7 et les U9, de 15h30 à 17h pour les U11 et les U13 sous la responsabilité de Stéphane GRESLARD et de Flavien CHAPU.

Deux équipes seniors sont engagées en D3 et en D4 après les descentes des deux équipes la saison dernière. Les dirigeants espèrent récupérer plusieurs joueurs pour étoffer les effectifs. Les équipes U17, U15 et U13 sont en entente avec SAINT LAMBERT DES LEVEES. Le club dispose également d'une équipe U11 et de plusieurs équipes en football animation en U9 et en U7.

Au total, dirigeants et joueurs, l'effectif total devrait se situer aux alentours de 130 membres pour la saison 2018/2019.

Les dirigeants d'équipes pour la saison 2018/2019 sont les suivants :

SENIORS A : MOURETTE – LANDRIT – SUPIOT

SENIORS B : BOURDILLON – ORY

U17 : MOURETTE – MARCHAND - BOUCHER

U15 : TEMPLIER - PERNOT

U13 : GRESLARD

U11 : GREGOIRE - BRUNEAU

U9 : RIBAUT - GUILLOT

U7 : GAIGNON



L'association sportive de Varennes/ Villebernier remercie la municipalité pour l'entretien des terrains et des bâtiments, ainsi que pour le versement de la subvention de 2500,00 €. Le club a de nombreuses dépenses à supporter : achat de peinture pour tracer les terrains, matériel, équipements, rémunération des éducateurs, participation au fonctionnement du club auprès des instances : fédération, ligue et district, etc...

Le club organise de nombreuses manifestations en plus des buvettes pour couvrir tous ses frais : calendriers, concours de belote, deux lotos, soirée choucroute, tombola, etc...

Bonne saison sportive à tous nos joueurs et dirigeants.



**LE BUREAU DE L'ENTENTE SPORTIVE
VARENNES/VILLEBERNIER
demeure inchangé, à savoir :**

Vices-Présidents :

Didier BOUCHER et Olivier GREGOIRE

Secrétaire :

Alain LANDRIT

Trésoriers :

Nicolas CABARET et Martine TOUCHARD

**Le Président de l'ESVV,
Patrick MARCHAND**

Enfance et Jeunesse

A.P.E Varennes sur Loire

L'association a pour objet de regrouper les parents d'élèves bénévoles. Son but est d'organiser tout au long de l'année scolaire des manifestations afin de recueillir des fonds. Ses fonds sont destinés au financement des projets pédagogiques mis en place par les équipes enseignantes sur un thème défini. Ainsi pour 2017 - 2018, ces sommes ont participé au financement d'une sortie au zoo, la découverte de la Loire en bateau, une escapade de 3 jours pour les plus âgés à Damgan (Morbihan), etc. L'APE subventionne aussi l'éveil musical des élèves. Ainsi pour l'année écoulée, c'est un montant de 8440€ qui a contribué à la réalisation de tous ces projets.

Pour ce nouvel exercice, voici les évènements et les dates retenues par l'APE :

Concours de belote : vendredi 16 novembre 2018

Marché de Noël : vendredi 14 décembre 2018

Théâtre : les 12 et 13 janvier 2019, 19 et 20 janvier ; la dernière représentation pour l'APE se déroulera le 26 janvier 2019

Le loto : samedi 9 mars 2019 (à confirmer)

La **fête de l'école** se déroulera fin juin au stade.

En fil rouge, l'APE **collecte** tout au long de l'année scolaire **les papiers à recycler** aux entrées de l'école afin de récolter des fonds supplémentaires. En plus, viennent se grever une **vente de jus de pomme** et une **matinée Carnaval** au printemps.



L'APE est ouverte à tous les parents d'élèves souhaitant s'investir et donner un peu de leur temps dans la joie et la bonne humeur au sein de l'équipe en place (les réunions d'organisation se déroulent le mardi soir).

VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER SUR :
apevarennes@outlook.fr

LE BUREAU

Président : Laurent DINAND
Secrétaire : Marine DERRO
Trésorière : Délizia MONORY

Vice-président : Xavier THOMAS
Secrétaire adjoint : Charline TALLUAU
Trésorière adjoint : Cindy POITOU

La Maison de l'Enfance

La Maison de l'Enfance, gérée par l'association familles rurales vivado, a connu un réel succès durant les vacances d'été, puisqu'elle a accueilli en moyenne 30 à 40 enfants par jour. Un programme d'animation riche en activités manuelles, sportives et culturelles a été proposé aux enfants. Un été rythmé par des sorties et deux séjours. L'équipe d'animation plus que satisfaite de cette saison vous donne rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures...

Le mercredi les animateurs accueillent vos enfants toute la journée et leur proposent diverses activités, depuis septembre ils abordent le thème des contes et légendes. Trolls, fées, elfes, dragons, loups seront au rendez-vous...



Les vacances d'automne arrivent à grands pas... Un programme à vous donner des frissons !

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

02 41 67 71 79
afr.enfancevivado@gmail.com

VIVADO

Nous avons ouvert nos foyers pendant les deux mois d'été. Au planning, de nombreuses activités manuelles, sportives et culinaires.

Les jeunes ont répondu présents et étaient nombreux dans nos foyers.

En plus des activités, nous avons proposé plusieurs sorties comme du canoë, de l'accrobranche, du laser Game, Naturo'Loisir et Planète Sauvage organisée avec la maison de l'enfance de Varennes et Villebernier. Nous sommes aussi allés au parc Asterix ! Une sortie entre nos trois foyers (Allonnes, Varennes, Villebernier) a également eu lieu au plan d'eaux des Monteaux.



VIVADO a organisé deux séjours, un à Brûlon avec l'enfance et un au Pays Basque avec le Déclic, les deux séjours étaient complets.

Durant le mois d'août, nous avons commencé à rénover le foyer de Varennes. Les jeunes ont retirés l'ancien sol, nous avons reçus la nouvelle cuisine et nous nous sommes attaqués à la peinture des murs avec l'aide des jeunes allonnais.

Nous sommes encore en travaux pour le moment, et les jeunes ont hâte de découvrir leur "nouveau" foyer !

De plus nous souhaitons remercier la municipalité de Varennes et la Caisse d'allocations familiales pour l'achat de matériels dont l'association avait besoin (remorque, mobiliers, ordinateurs, matériels multimédias...). Grâce à cela les animateurs vont pouvoir travailler dans de bonnes conditions.



Pour finir l'association est fière de la réalisation du projet Minibus coordonnée par l'animatrice Angela Dulize, financé par les artisans et commerçants des communes de Varennes-sur-Loire, Allonnes ainsi que Villebernier. Parmi nos partenaires nous pouvons compter sur : Top Garage, Huet2M, Langé 2L, Pearson électronique, Masc Informatique, Kalifroid, Begot Déco, Enza Zaden, Atout Fer, Loire Vallée production, Derouet Formation, Baudoin, La menuise, Debernard, JMC communication.

L'achat de ce minibus est un atout majeur pour notre organisation générale et nous remercions très chaleureusement tous nos partenaires.

ÉCOLE : Classe découverte à Damgan du 4 au 6 juin 2018

Les élèves de CE2-CM1-CM2 ont eu la chance de partir en classe découverte au centre PEP « La maison de l'océan » à Damgan en Bretagne. Ce séjour a pu se dérouler grâce à l'aide financière apportée par les familles, la mairie et l'APE mais aussi grâce à Ghislaine, Gabrielle, Camille et Damien qui nous ont gentiment accompagnés.

Les objectifs de cette classe découverte sont nombreux :

- Grandir et devenir autonome ;
- Acquérir des connaissances sur le milieu marin : phénomène des marées, énergie hydraulique, faune et flore...
- Utiliser du lexique spécifique : en sciences, en géographie ;
- Prendre conscience de l'importance du respect de l'environnement ;
- Appliquer et respecter les règles de vie en collectivité et les règles de sécurité...



Le séjour a été fort en émotions notamment pour les enfants qui partaient pour la première fois mais tout s'est bien passé !



Nous avons eu très peur pour la météo : pluie pendant tout le trajet « aller » puis éclaircie dès l'entrée dans Damgan. Le temps s'est maintenu pendant tout notre séjour avec un retour de la pluie à notre sortie du village ! Y aurait-il un micro-climat à Damgan ?

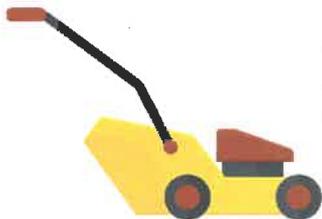
Réglementation des bruits de voisinage

Extraits de l'arrêté préfectoral concernant la réglementation des bruits de voisinage :

Tout bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, et causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur à explosion, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Les propriétaires d'animaux, et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Tout chien dont les aboiements fréquents et intempestifs seront audibles d'une propriété voisine habitée par des tiers sera réputé gênant



Réglementation des feux de plein air

Arrêté pris par le Préfet de Maine et Loire du 23 février 2013 définissant les tolérances et interdictions concernant les feux de plein air. Les déchets dits verts sont des éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et des arbustes, de l'élagage des arbres, de débroussaillage...

PARTICULIERS

Le brûlage à l'air libre par les particuliers des déchets végétaux secs est toléré en dehors des zones urbaines, à la condition qu'il ne cause pas de nuisance directe au voisinage, entre 11 heures et 15h30 les mois de Décembre, Janvier et Février et de 10h à 16h30 du 1^{er} Mars au 30 Novembre. (voir l'article 5 de l'arrêté préfectoral N° 2013-012 du 23 février 2013)

Les déchets verts non secs sont des déchets dont le taux d'humidité empêche une combustion satisfaisante pour la qualité de l'air.

Le brûlage pourra être interdit :

- En cas de prévisions ou constat d'un épisode de pollution.
- En période de vents susceptibles de transporter les fumées en direction d'une construction.
- A une distance inférieure à 30 mètres de toute habitation, construction, route, autoroute, voie ferrée, ligne aérienne électrique ou téléphonique...
- En période de sécheresse

Tout feu à l'air libre doit faire l'objet d'une surveillance constante jusqu'à sa complète extinction et une réserve d'eau doit être disponible à proximité.

ACTIVITÉS AGRICOLES

Le brûlage à l'air libre de résidus végétaux générés par les activités agricoles, viticoles, horticoles et arboricoles est autorisé lorsque des raisons agronomiques ou sanitaires l'exigent, en particulier pour la destruction des produits issus de la taille et de l'arrachage des vignes, des haies bocagères et des arbres fruitiers susceptibles d'être porteurs de maladies, mais cette dérogation est limitée à la période **du 16 octobre au 15 mai, entre 7h et 17h**. Attention, entre le 16 février et le 31 mars, aucun feu ne peut être allumé à moins de 200 mètres des zones boisées.

ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Seuls les propriétaires forestiers sont autorisés à brûler à moins de 200 mètres et à l'intérieur des zones boisées.

Le brûlage à l'air libre de produits ménagers, industriels, bâches plastiques, huiles végétales et minérales, hydrocarbures et produits dérivés est INTERDIT.

Il est interdit de fumer dans les zones boisées, landes et maquis.



LUTTE CONTRE L'USAGE FRAUDULEUX DE LA CARTE BANCAIRE

DU NOUVEAU POUR MES DÉMARCHES !

La plateforme **Percev@** permet de signaler en ligne à la police ou à la gendarmerie nationales un usage frauduleux de sa carte bancaire.

Accessible dès aujourd'hui sur www.service-public.fr

Modernisation



COORDONNÉES et HORAIRES

Mairie

22 Place du Jeu de Paume
49730 VARENNES SUR LOIRE

Tél : 02 41 51 72 29

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
Le samedi de 8h30 à 12h

mairie-sg.varennnes-sur-loire@orange.fr
www.varennnesurloire.fr

Agence Postale Communale (APC)

20 Place du Jeu de Paume
49730 VARENNES SUR LOIRE

Tél : 02 41 51 72 56

Ouvert du mardi au vendredi de 10h à 12h30
et le vendredi de 14h30 à 17h30 - Samedi de 9h à 12h
(Fermeture le vendredi après-midi pendant les vacances scolaires)

Départ en retraite de Bernard BURON

Le 1^{er} juillet dernier, Bernard BURON a fait valoir ses droits à la retraite.



Ses collègues, en activité et retraités, les maires, actuel et ancien et une partie de sa famille se sont réunis pour fêter avec lui son entrée dans cette nouvelle phase de vie et pour lui souhaiter de profiter longtemps en famille de ses loisirs, voyages, pêche, cuisine, bricolage... N'en doutons pas, l'ennui ne sera pas au rendez-vous !

Merci encore à lui pour ces années de services au sein de notre commune et au service de ses habitants.

Il est remplacé dans ses fonctions par Laurent MEXMAIN, déjà bien intégré au sein de l'équipe technique depuis cet été, et à qui nous souhaitons la bienvenue.

Cimetière communal

Dans le cadre de la reprise des concessions échues ou en état d'abandon et de la remise à jour de nos fichiers, vous constaterez la pose de cet affichage dans le cimetière.



Pour tous renseignements concernant cette démarche, merci de contacter la mairie au 02 41 51 72 29.

Merci de votre collaboration.



Des professionnels à vos côtés

Des services à domicile pour tous

L'ADMR, association de services à domicile, accompagne les familles et les personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou la maladie afin de les aider au quotidien à préserver leur autonomie.

Notre personnel d'intervention est formé et qualifié pour intervenir au domicile des personnes à aider, à tous les âges de la vie. Nos aides à domicile peuvent également intervenir auprès de personnes dépendantes ou de publics en difficultés.

Etre chez soi et rester autonome

Nos missions pour vous aider au quotidien :

- Aide à la personne : toilette, habillage ...
- Entretien courant du domicile et du linge
- Courses, préparation des repas
- Portage de repas à votre domicile
- Assistance dans les démarches administratives
- Transport accompagné : rendez-vous, etc.
- Système de téléassistance Filien



Aider les autres, c'est notre métier :

- **Proximité** : nos équipes s'engagent au quotidien sur tout le département, au plus près de vous.
- **Professionalisme** : depuis 70 ans, l'ADMR est reconnue pour son expérience et sa qualité de service.
- **Respect et dignité** : notre personnel d'intervention accompagne les personnes dans le respect de leurs choix de vies et de leur intimité, en toute discrétion.



**Contactez l'Association ADMR
Pays Allonnais**

35 rue Armand Quénard à Allonnes

au 02 41 53 77 45

allonnes@asso.fede49.admr.org
www.49.admr.org

BÉNÉVOLE À L'ADMR : POURQUOI PAS VOUS ?

**50 %
RÉDUCTION
OU CREDIT
D'IMPÔTS**
(Selon la législation en vigueur)

Au sein de notre association ADMR, vous pourrez agir au plus proche des habitants et renforcer le lien social :

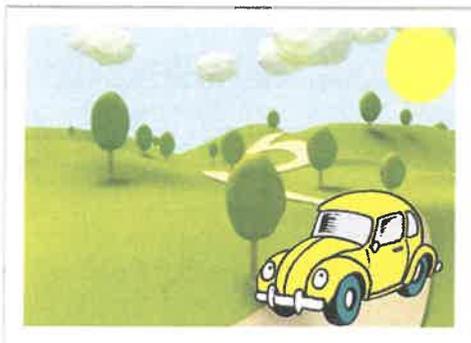
- Evaluer les besoins et assurer le suivi des dossiers des personnes aidées
- Contribuer à la gestion financière
- Assurer la gestion du personnel d'intervention
- Promouvoir notre action
- Représenter notre association
- Participer à l'organisation des moments conviviaux



NOUVEAU
à partir du
1^{er} JANVIER 2019

**Vous n'avez pas de
moyens de locomotion...**

**Faites appel au
Transport Solidaire**



Une action portée par des habitants bénévoles soutenus par l'Espace de Vie Sociale EVS Nord Saumurois et la MSA, et les communes du territoire, pour favoriser les échanges, rompre l'isolement et créer du lien social.

TRANSPORT SOLIDAIRE

POUR QUI ?

- Un transport ponctuel qui s'adresse à toute personne qui a des difficultés pour se déplacer.

POUR QUOI ?

- Des rendez-vous médicaux (*sauf transport pris en charge par l'assurance maladie*),
- Des démarches administratives, bancaires ou professionnelles,
- Des visites familiales, amicales, courses, loisirs...

JUSQU'OU ?

- Limites des déplacements dans un rayon de 60 kms (*Angers, Tours... et plus de manière exceptionnelle*),
- Du lundi au samedi.

COMMENT ?

- Inscription et adhésion au préalable à l'EVS Nord Saumurois,
- Prise de rendez-vous, 48h à l'avance, directement auprès d'un chauffeur bénévole disponible,
- Règlement du transport au chauffeur, en contrepartie d'un feuillet de déplacement.

CONTACT : EVS Nord Saumurois
02-41-40-48-33 / 06-46-62-32-41

Informations

Liste des artisans, commerçants et hébergements de Varennes

AMBULANCES, VSL, TAXIS	AMBULANCES SAUMUROISES	ZA Prée Bertain	02 41 51 78 78	http://www.ambulances-saumur.com
CAMPING	CAMPING DOMAINE DE LA BRÈCHE	5, Impasse de la Brèche	02 41 51 22 92	contact@domainedelabreche.com www.domainedelabreche.com
CHAMBRES D'HÔTES	DENOZI Gérard	18, Rue Bas Chavigny	02 41 38 18 06	gite.varennes@gmail.com
	"LES ACANTHES"	3, Rue Vauvert	02 41 51 76 72	cvjmb.c@wanadoo.fr
	LES VOLUBILIS	15 Rue de la Gare	02 41 51 78 20 06 70 30 39 56	jm.vervialle@orange.fr
	NAU et PRADES Claudine et François	7 Chemin des Sables	02 41 51 04 38 06 87 36 79 43	claudinenu@yahoo.fr
	DAR TREVEL	19 Rue de Gaure	09 70 99 97 30 07 81 37 75 51	
CHAMBRES D'HÔTES GÎTE RURAL	ÉQUIPÉ Stéphane	5 La rue Neuve	02 41 52 65 62 06 10 54 80 08	joycestephane@free.fr
	MERCK Jean	3 Rue de la Folie	02 41 51 79 24	
	BILLARD Gaëlle	5, Rue de la Loire	02 41 50 90 14	gaellebillard@orange.fr www.parenthese-recreative.fr
	Ghislaine QUENDEZ	5 Rue du Bas Chavigny	02 41 67 90 43	ghislaine.quendez@hotmail.fr
	GUDERIAN - RIEDNER	8 Rue de la Croix des Noues	02 41 38 40 41 06 79 33 68 82	stevenguderian@aol.com www.saumurfrancemanoir.fr
GÎTES	« LES VOLETS VERTS »	33, Rue de Gaure	02 41 38 10 31	lebalconbleuturquant@free.fr
	Les Mariniers de la Loire	25, Rue de Gaure	02 41 38 14 10	marie.robin@wanadoo.fr contact@location-gite-saumur.com http://www.location-gite-saumur.com
COIFFURE	CREATION COIFFURE	14, Rue Maréchalerie	02 41 67 51 55	
COIFFURE ESTHÉTIQUE	AUDREY COIF STTIC	11, Rue de la Loire	02 41 51 77 11	
ESTHÉTIQUE - SOINS	ECRIN DE PURETÉ	10 Rue des Prés	07 86 72 57 47	ecrin-de-purete@hotmail.com
	TIFFEN ESTHETIQUE	20 Rue des Sabotiers	07 60 89 23 98	facebook : tiffen esthétique
	PRATICIENNE, SOINS ÉNERGÉTIQUES SHIATSU COURS DE DO-IN - ATELIERS	Varennes-sur-Loire	06 26 05 84 74	menardannesophie49@gmail.com www.eveilosoins49.sitew.fr
COMMERCE	BOULANGERIE PÂTISSERIE « LE FOURNIL DE LA LOIRE »	13, Place du Jeu de Paume	02 41 51 45 36	charlespyre@hotmail.fr
	VIVECO	18, Place du Jeu de Paume	09 72 86 43 05	clemdupin@hotmail.fr
	RESTAURANT LA BRECHE	5 Impasse de la Brèche	02 41 51 22 92	contact@domainedelabreche.com
	LE JARDIN DE VARENNES	10, Place du Jeu de Paume	02 41 51 41 41	
	BOUCHERIE GAUFRETEAU	1 Place du Jeu de Paume	09 67 76 28 90	boucheriegaufreteau@orange.fr
	PHARMACIE	18, Rue de la Loire	02 41 51 72 28	pharmacie.varennes@perso.alliadis.net
	TABAC PRESSE LOTO	5, Rue des Sabotiers	02 41 51 74 06	tabacvarennes49730@outlook.fr
	LE PETIT BISTROT	2 Rue des Sabotiers	02 41 50 65 16	sebastien.georget@hotmail.fr
	LA BOITE A COUTURE	12 Rue Franklin Roosevelt	02 41 51 07 79	boiteacouture49@gmail.com
ARTISAN CHARCUTIER-TRAITEUR	TRAITEUR REFFAY	ZA Prée Bertain	02 41 51 71 55	reffaytraiteur@wanadoo.fr
COMMUNICATION	KLD MEDIA	2, Rue Pied Mailloche	09 52 68 92 21	

COUVERTURE, CHARPENTE, RAMONAGE, ISOLATION, AMÉNAGEMENT COMBLE ET PLACO	TOUCHARD Thierry	14, Rue Chavigny	02 41 51 48 32	thierry.touchard0@orange.fr
	CHESNEAUX-RIBAULT	ZA Prée Bertain	02 41 51 72 18 06 87 33 75 07	mika.ribault@orange.fr
ELECTRICITÉ GÉNÉRALE ÉLECTROMÉNAGER Réparation/vente	PEARSON Christophe	21 Place du Jeu de Paume	02 41 53 23 17	pearson.elec@orange.fr
ÉQUIPEMENT BOULANGERIE	BOURREAU (SARL)	2, Rue de la Loire	02 41 51 77 26	
FINANCEMENT IMMOBILIER	CAP CONSEIL (SARL)	23, Rue de la Motte	06 98 13 47 78	
VENTE ET MAINTENANCE INFORMATIQUE	MASC INFORMATIQUE	Rue des Jardins	06 81 47 63 03	masc.info@free.fr
	LOIRE INFORMATIQUE	1, Rue de la Loire	02 41 67 07 98	contact@loireinfo.fr
MAÇONNERIE TAILLEUR DE PIERRE RÉNOVATION, RAVALEMENT	BEGUET Jean-Claude	7, Rue des Jacquères	02 41 51 47 42	
	METIVIER Dominique	ZA du Prée Bertain	02 41 51 74 94 06 88 13 43 39	dometivier@wanadoo.fr
	GALLARD Thierry	9 Rue de l'Etang	06 76 46 38 42	thierry.gallard0404@orange.fr
	LANGÉ 2L	ZA Prée Bertain	02 41 67 69 90	sarllange2l@orange.fr
MATÉRIEL AGRICOLE	SARL HUET 2M	ZA de la Prée Bertain	02 41 38 94 32	huet2m@wanadoo.fr
MÉCANIQUE, AUTOMOBILE	GARAGE DU JEU DE PAUME	ZA de la Prée Bertain	02 41 51 72 19	eurlgaragejeupaume@orange.fr
MENUISERIE	POZ ALU DE LA LOIRE	6, Rue Neuve	02 41 38 32 80	
PEINTRE ARTISAN	MABILEAU Ludovic	6 Bis Rue de la Loire	06 13 15 09 76	
	BEGOT Maxime	30 Rue de la Maréchalerie	06 64 51 44 26	begotdeco@hotmail.com
ARTISAN	KALIFROID	20 Rue des Petits Champs	07 86 14 31 46	kalifroid49@gmail.com
PLOMBERIE, CHAUFFAGE, ELECTRICITÉ	MARSILLE ALAIN	10, Rue La Croix des Noues	02 41 51 79 54 06 22 81 30 55	alain.marsille@wanadoo.fr
SOCIÉTÉ DE SERVICES ET INGÉNIERIE INFORMATIQUE	KOSKA	4 Ile Oger	02 41 50 67 64	
ASSISTANTES MATERNELLES	BEAUFILS Jeanne	17 Rue des Baraudières	02 41 38 16 34	
	BURON Jacqueline	2 Ter Rue de l'Echeneau	02 41 51 44 13	
	LE HENAFF Lydie	6 Rue des Petits Champs	02 41 51 71 87	
	DUBOIS Martine	7 Rue de la Bellière	02 41 51 48 25	
	VARRON Adeline	12 Ter Rue de la Gare	06 50 90 00 54	
	GENTIL Fabienne	6 Rue Neuve	02 41 38 13 21	
	COMISAREK Carmen	23 Rue de la Loire		
	GAYRAUD Chrystelle	9 Rue de la Croix des Noues	02 41 38 04 19	
	MESCHINE Sonia	10 Rue le Haut du Bourg	06 22 05 04 94	
	ROYER Chrystelle	17 Rue de la Morelle	02 41 53 18 12	
	TIJOU Martine	15 Rue des Sabotiers	02 41 51 17 04	dominique.tijou@sfr.fr
	BARTEAU Jessica	39 Rue du Champ Bertain	02 41 38 10 17	
	REMIAT Angélique	7 Rue du Bas Chavigny	06 88 83 06 36	
	POUZET Laurence	8 Rue de la Maréchalerie	06 37 16 02 69	pouzet49@orange.fr
	MAUBOUSSIN Hélène	6 Rue de la Malaiserie	06 11 48 86 25	

HORAIRES DES CINQ DÉCHÈTERIES

 Période Estivale  Du 15 avril au 14 octobre	
DÉCHÈTERIE D'ALLONNES Rue St Jean des Bois Lundi & Jeudi : 09h00 - 12h00 Mardi & Mercredi : 14h00 - 17h30 Samedi : 09h00 - 12h00 & 14h00 - 17h30 FERRAILLE : Chaque 1 ^{er} samedi du mois	DÉCHÈTERIE DE ST PATRICE Chemin Pièce de la Dangelouge Lundi : 09h00 - 12h00 Mercredi : 14h00 - 16h30 Samedi : 09h00 - 12h00 & 14h00 - 16h30 FERRAILLE : Chaque 3 ^{ème} samedi du mois
DÉCHÈTERIE DE BOURGUEIL 1, Impasse Clé des Champs Lundi & Jeudi : 14h00 - 17h30 Mardi & Mercredi : 09h00 - 12h00 Samedi : 09h00 - 12h00 & 14h00 - 17h30 FERRAILLE : Chaque 2 ^{ème} samedi du mois	DÉCHÈTERIE DE SAVIGNE SUR LATHAN Les Hautes Régnières Lundi : 14h00 - 16h30 Mercredi : 09h00 - 12h00 Samedi : 09h00 - 12h00 & 14h00 - 16h30 FERRAILLE : Chaque 4 ^{ème} samedi du mois
DÉCHÈTERIE DE BENAIS Rte d'Avrillé les Ponceaux Du Lundi au Samedi : 06h30 - 12h00 FERRAILLE : Tous les jours	

 Période Hivernale  Du 15 octobre au 14 avril	
DÉCHÈTERIE D'ALLONNES Rue St Jean des Bois Lundi & Jeudi : 09h00 - 12h00 Mardi & Mercredi : 14h00 - 17h30 Samedi : 09h00 - 13h00 FERRAILLE : Chaque 1 ^{er} samedi du mois	DÉCHÈTERIE DE ST PATRICE Chemin Pièce de la Dangelouge Lundi : 09h00 - 12h00 Mercredi : 14h00 - 16h30 Samedi : 09h00 - 13h00 FERRAILLE : Chaque 3 ^{ème} samedi du mois
DÉCHÈTERIE DE BOURGUEIL 1, Impasse Clé des Champs Lundi & Jeudi : 14h00 - 17h30 Mardi & Mercredi : 09h00 - 12h00 Samedi : 09h00 - 13h00 FERRAILLE : Chaque 2 ^{ème} samedi du mois	DÉCHÈTERIE DE SAVIGNE SUR LATHAN Les Hautes Régnières Lundi : 14h00 - 16h30 Mercredi : 09h00 - 12h00 Samedi : 09h00 - 13h00 FERRAILLE : Chaque 4 ^{ème} samedi du mois
DÉCHÈTERIE DE BENAIS Rte d'Avrillé les Ponceaux Du Lundi au Samedi : 06h30 - 12h00 FERRAILLE : Tous les jours	

L'accès en déchèterie est possible uniquement sur présentation de la vignette. Pour l'obtenir il suffit de remettre au gardien une photocopie du justificatif de votre domicile et de la carte grise du véhicule utilisé ou bien de les envoyer par e-mail à contact@smipe-vta.net Il vous est également possible de vous présenter au sein de nos bureaux (site de la déchèterie de Bourgueil) au 1 impasse Clé des Champs ZI La Petite Prairie à BOURGUEIL.

MAISON DE SANTÉ



Du changement à la maison de Santé !

Départ de Michel CATIN

Fin septembre a vu le départ de l'un des tous premiers professionnels de santé à avoir intégré la Maison de Santé. En effet Michel Catin, kinésithérapeute, a cessé ses fonctions pour cause de départ en retraite. Une très bonne chose pour lui, malgré les regrets de nombre de ses patients, Monsieur Catin étant très apprécié par tous. Nous lui souhaitons donc le meilleur pour cette nouvelle vie et le remercions beaucoup pour ces années de service auprès des habitants de notre commune et des environs.



Départ du Docteur en Psychiatrie Sid-Ali Benfardjallah

Pour des raisons familiales et professionnelles, le docteur Sid-Ali Benfardjallah, Psychiatre, a quitté la Maison de Santé. Nous le remercions pour ces années de présence très appréciées dans notre commune et nous lui souhaitons également une bonne continuation pour sa nouvelle vie professionnelle.

Arrivée de trois nouvelles professionnelles de santé

C'est avec un très grand plaisir que nous accueillons trois nouvelles praticiennes au sein de la Maison de Santé.



Delphine DUFLOS, psychologue
(début d'activité 05/11/18)



Audrey LESTIENNE, sage-femme
(déjà en activité)



Rita BRUNO, kinésithérapeute
(commencera son exercice début décembre)

Bienvenue à elles, nous espérons qu'elles se plairont au sein de la Maison de Santé et nous sommes certains qu'elles trouveront rapidement le meilleur accueil auprès de la population.

→ Suivez l'actualité de la MSP sur sa page Facebook.

Informations

Vaccination contre la grippe

**NE LAISSONS
PAS LA GRIPPE
NOUS GÂCHER
L'HIVER.**



HORAIRES

**Campagne de Vaccination
contre la grippe
par les infirmiers
de Varennes sur Loire.**

à la maison de santé de Varennes sur Loire,
sans prise de Rendez-vous

DATES	HORAIRES PERMANENCE		DATES	HORAIRES PERMANENCE	
OCTOBRE			DÉCEMBRE		
Mardi 30 octobre	8h ⇒ 8h30		Mardi 4 décembre		18h ⇒ 18h30
NOVEMBRE			Vendredi 7 décembre	8h ⇒ 8h30	18h ⇒ 18h30
Vendredi 2 Novembre	8h ⇒ 8h30		Mardi 11 décembre	8h ⇒ 8h30	
Mardi 6 Novembre		18h ⇒ 18h30	Vendredi 14 décembre	8h ⇒ 8h30	
Vendredi 9 Novembre	8h ⇒ 8h30	18h ⇒ 18h30	Mardi 18 décembre		18h ⇒ 18h30
Mardi 13 Novembre	8h ⇒ 8h30		Vendredi 21 décembre	8h ⇒ 8h30	18h ⇒ 18h30
Vendredi 16 Novembre	8h ⇒ 8h30		Vendredi 28 décembre	8h ⇒ 8h30	
Mardi 20 Novembre		18h ⇒ 18h30	JANVIER		
Vendredi 23 Novembre	8h ⇒ 8h30	18h ⇒ 18h30	Mardi 2 Janvier		18h ⇒ 18h30
Mardi 27 Novembre	8h ⇒ 8h30		Vendredi 5 Janvier	8h ⇒ 8h30	18h ⇒ 18h30
Vendredi 30 Novembre	8h ⇒ 8h30				

**PROTÉGEONS-NOUS,
PROTÉGEONS NOS PROCHES,
VACCINONS-NOUS.**

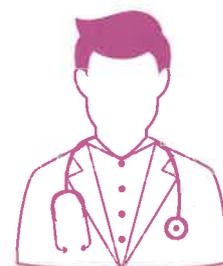
Services de santé

Maison de Santé : 8 rue de la Loire

- Médecins généralistes :	Dr TARDY.....	02 41 67 54 04
	Dr Laurence NALIN.....	02 41 51 72 14
- Médecin Psychiatre :	Dr LEBREUILLY PAILLARD.....	02 49 19 01 29
- Psychologue :	Delphine DUFLOS.....	06 26 47 58 79
- Pédicure / Podologue	Thiphanny ANNEREAU-GUEDON.....	02 41 67 59 85
- Infirmiers :	Bao N'GUYEN.....	02 41 38 17 13
	Gaël SAWADOGO.....	02 41 38 17 13
- Orthophonistes :	Héloïse SEURAT.....	06 59 47 44 83
- Sage-femme :	Audrey LESTIENNE.....	06 52 78 56 36
- kinésithérapeute :	Rita BRUNO.....	À partir du 01/12/18

Pharmacie : 18 rue de la Loire

Dr Christophe GIRAULT.....02 41 51 72 28



■ AUTOURS DE VARENNES :

Médecins généralistes :

- ALLONNES	Dr BENZEKRIT.....	02 41 52 00 10
	Dr LEPONT.....	02 41 52 06 44
- VILLEBERNIER	Dr BOUVIER.....	02 41 51 12 23
- FONTEVRAUD	Dr RODRIGUEZ.....	02 41 51 71 09

Chirurgiens Dentistes :

- BRAIN SUR ALLONNES	Drs GEGU et DIMITROV.....	02 41 52 87 30
		02 41 51 47 58
- ALLONNES	Dr Fabienne FEVE.....	02 41 52 02 52

Pharmacies :

- FONTEVRAUD.....	02 41 51 71 13
- BRAIN SUR ALLONNES.....	02 41 52 04 14
- ALLONNES.....	02 41 52 00 07



■ NUMÉROS D'URGENCES :

- SAMU.....	composer le 15
- Centre Anti-Poison.....	02 41 48 21 21
- Pompiers.....	composer le 18 ou le 112 depuis un portable

■ MAISONS DE RETRAITE :

- ALLONNES.....	02 41 53 55 00
- FONTEVRAUD.....	02 41 52 01 11

Pharmacie Girault
Varenes-sur-Loire
02 41 51 72 28



Matériel Médical
Orthopédie Générale
Homéopathie

Autres services

- École Publique.....	02 41 51 75 40	- Maison de l'enfance.....	02 41 67 71 79
- Mairie.....	02 41 51 72 29	- Agence Postale Communale.....	02 41 51 72 56
mairie-sg.varenes-sur-loire@orange.fr			

Informations



ANDREY COIFF S.T. TIC
Coiffure et esthétique
11 rue de la Loire
49730 Varennes-sur-Loire
02 41 51 77 11

GALLARD THIERRY
Taille de pierre
Maçonnerie



9, rue de l'Etang
49730 Varennes sur Loire
Tél : 06 76 46 38 42
thierry.gallard0404@orange.fr

la Brèche
RESTAURANT

5 Imp. de la Brèche - RD952
49730 VARENNES SUR LOIRE

Réservation :
Tél. 02 41 51 22 92
Fax 02 41 51 27 24

Restauration traditionnelle
7j/7 d'avril à septembre :
midi et soir

contact@domainedelabreche.com

Domaine de la Brèche
DEPUIS 1873

Domaine de la Brèche - Etang de la Brèche
5, impasse de la Brèche - RD952
49730 Varennes-sur-Loire

Tél. +33 (0)241 512 292 - Fax +33 (2)241 512 724
contact@domainedelabreche.com - www.domainedelabreche.com

Mabileau Ludovic
06 13 15 09 76
mabileau.ludovic@yahoo.fr

Peinture décoration
Tapisserie
Revêtement de sols et murs
Vitrerie
Ravalement de façades

6 bis rue de la Loire
49730 Varennes sur Loire

TOP GARAGE
GROUPAUTO

Mécanique
Carrosserie
Dépannages...
Réparations
toutes marques

GARAGE DU JEU DE PAUME
ZA Prée Bertain
49730 VARENNES-SUR-LOIRE
Tél. 02 41 51 72 19

POZ'ALU
Menuiserie ALU PVC Bois
toutes fermetures



6 rue Neuve
49730 Varennes/Loire
Tél./Fax 02 41 38 32 80
06 88 75 60 22

E-mail : contact@loireinfo.fr
www.loireinfo.fr

RAGOT Mickael

Maintenance et Ventes
1, rue de la Loire
49730
Varennes sur Loire

02 41 67 07 98
06 08 407 990

INFORMATIQUE

LA GRANDE PRAIRIE
ÉLEVEUR DE BOVINS LIMOUSINS

VENTE DIRECTE EN COLIS
Bœuf

N° 6 Rue des basses rues
49730 VARENNES SUR LOIRE

06 46 80 06 72

Langé 2 L

Rénovation - Ravalement
Maçonnerie - Plâtrerie

ZA Prée Bertain - 49730 VARENNES SUR LOIRE
02 41 67 69 90



C. Coulbary
Taille de pierre
Aérogommage

Restauration
Création
Entretien

49730 VARENNES-SUR-LOIRE - 07 68 04 21 22
 c.coulbary@hotmail.com

Le Fournil de la Loire sarl
Boulangerie - Pâtisserie
 Votre artisan boulanger, le choix de la qualité.

Charles Pyrè
 13, Place du Jeu de Paume
 49730 Varennes-sur-Loire
 02 41 51 45 36
 charlespyre@hotmail.fr



Du lundi
 au samedi :
 7h-13h
 15h30-20h

Dimanche :
 7h30-13h

Fermé
 le mercredi

Soins énergétiques - Shiatsu - Cours de Do-In
Ateliers

Anne-Sophie Ménard
 Praticienne certifiée

Varennes sur Loire 49730 06 26 05 84 74
 menard.annesophie49@gmail.com www.eveilsoins49.sitew.fr

Peinture - Revêtement sol et mur
Produit décoratif

BEGOT DÉCO

06 64 51 44 26
 begotdeco@hotmail.com



begotdeco

30 rue de la Marechalerie
 49730 Varennes-sur-Loire



BEGOT DÉCO



KALIFROID
Froid et Climatisation

Bruno TALLUAU
 Tél. 07 86 14 31 46
 kalifroid49@gmail.com

20 rue des petits champs 49730 VARENNES SUR LOIRE

TABAC - PRESSE - LOTO

Benoît et Marie-Noëlle CHALAND

5 rue des Sabotiers
49730 VARENNES
02 41 51 74 06

Toitures
CHESNEAUX-RIBAULT

ZINGUERIE - FUMISTERIE
 TRAITEMENT DE TOITURES - ISOLATION

**RESTAURATION
 DE CHARPENTE
 COUVERTURE**

49730 VARENNES/LOIRE
 02 41 51 72 18
 06 87 33 75 07
 Fax. 02 41 67 55 30



VIVESCO

Du lundi au samedi :
 8h30-13h et 15h30-19h30
 Dimanche : 9h-13h

18, place du Jeu de Paume - Varennes-sur-Loire
 Tél. 09 72 86 43 05



BEGUET JEAN CLAUDE 02 41 51 47 42



BEGUET JEAN CLAUDE
 TAILLE DE PIERRE - Rénovation - Spécialité tuffeau - Maçonnerie
 7 Rue des Jacquères
 49730 VARENNES SUR LOIRE

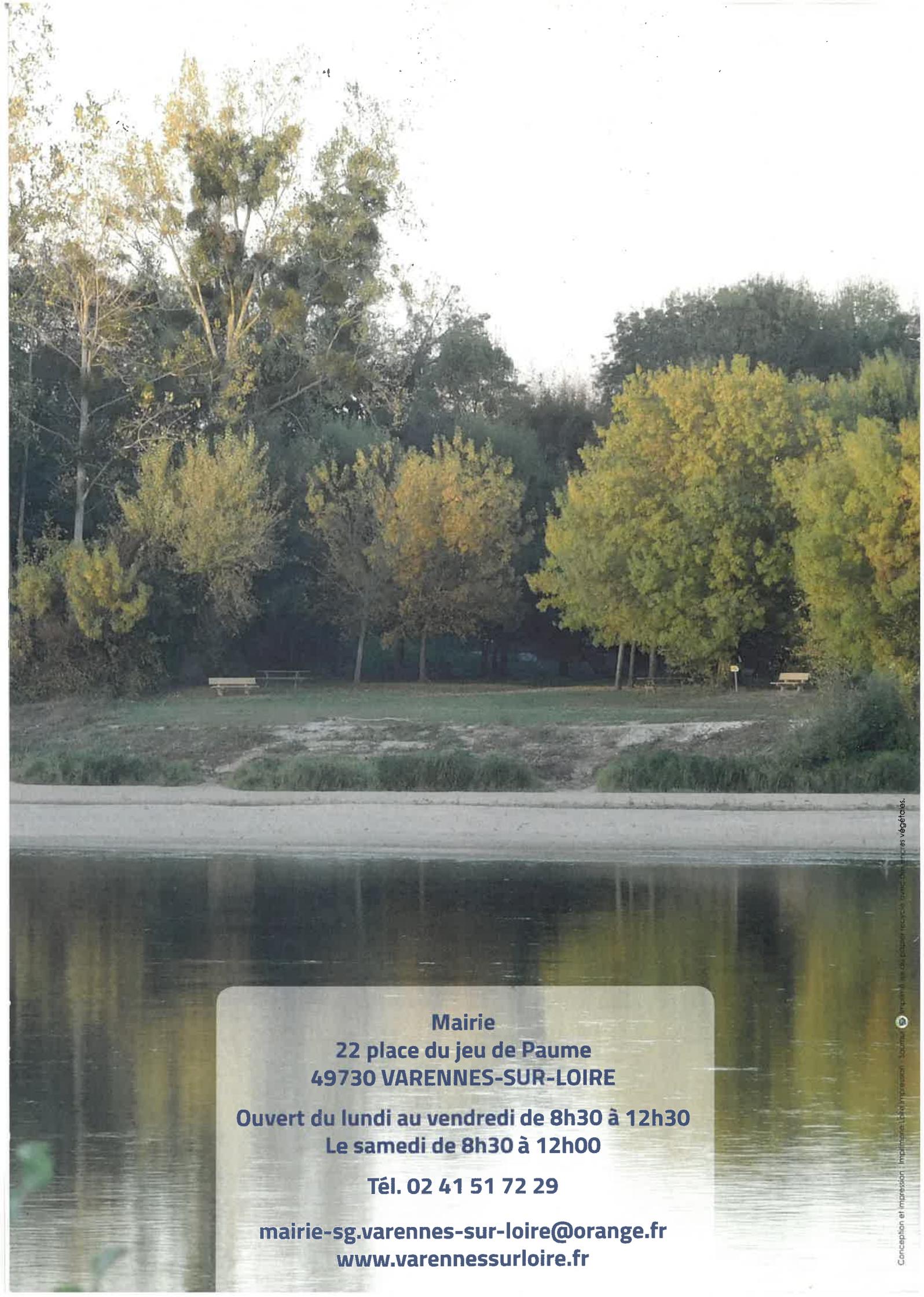
Toutes distances  7j/7

Ambulances - VSL - Taxis
Ambulances Saumuroises

235, route de Fontevraud 49400 SAUMUR | Z.A. La Prée Bertain 49730 VARENNES-SUR-LOIRE

Tél. 02 41 38 22 76





Mairie
22 place du jeu de Paume
49730 VARENNES-SUR-LOIRE
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
Le samedi de 8h30 à 12h00
Tél. 02 41 51 72 29
mairie-sg.varennnes-sur-loire@orange.fr
www.varennnessurloire.fr